



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 12 novembre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Isabelle WEULERSSE

A l'ordre du jour aujourd'hui :

• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME	3
1. MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	3
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	5
2. ÉCOLES PUBLIQUES	5
3. ÉCOLES PUBLIQUES	7
4. ÉCOLES PUBLIQUES	7
5. LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	8
• ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - SPORT	9
6. CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE ET TARIFICATION DU LIVRET	9
7. FESTIVAL QUAIS DU DÉPART	10
8. COMITÉ DES FÊTES	11
9. ASSOCIATION SUD LYONNAIS BASKET (SLB)	12
10. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)	13
11. ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)	14
12. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES	16
• RESSOURCES HUMAINES	17
13. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	17

14.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	18
15.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	18
16.SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ...	21
17.DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES.....	22
18.DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX / LUDOTHÈQUE ...	23
● INFORMATIONS	23
1. Décisions du Maire.....	23
2. SITOM SUD RHÔNE – Rapport d’activité 2024.....	23
3. SIDESOL – Rapport d’activité 2024	31

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose de commencer cette séance. Est-ce que Roger REMILLY serait d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci M. REMILLY. Je suis heureux de voir l'enthousiasme qui vous anime. Je vais lire les pouvoirs :

- Valérie GRILLON à Serge BÉRARD ; je prends ce pouvoir avec plaisir ;
- Jean PETIT à Sébastien FRANÇOIS ;
- Guy BOISSERIN à Nicolas KELEN ;
- Christophe GALLAY à Lionel CATRAIN ;
- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;
- Florence RICHARD à Marie DECHESNE.

Avec les six pouvoirs, nous sommes 32. Il manque une personne, Isabelle WEULERSSE, qui doit venir et nous l'accueillerons lorsqu'elle arrivera. Pour l'instant, nous voterons à 32. Est-ce que tout le monde a reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre ? Est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques ? Est-ce qu'il y aura des questions orales envisagées ?

Mme Sylvie GUINET : Non mais j'ai une petite intervention très courte à faire.

M. Serge BÉRARD : Très bien, pas de problème. Avant de commencer ce Conseil municipal, nous nous rappelons tous aujourd’hui que nous sommes à la veille de l'attentat du Bataclan il y a dix ans, que malheureusement, tout le monde commémore aujourd’hui en France et je vous propose de faire une minute de silence pour commémorer ce moment terrible d'il y a dix ans.

- Minute de silence -

Je vous remercie, en espérant que nous n'ayons plus jamais à commémorer de tel évènement. Puisque nous évoquons des sujets qui dépassent largement Brignais, je voudrais pour le coup, me réjouir d'un évènement qui vient de m'être informé de ça dans l'après-midi, c'est la libération de Boualem SANSAL. Je vous rappelle que la commune s'était mobilisée en proposant des lectures à la médiathèque suite à l'initiative prise par l'AMF et son Président, David LISNARD. Nous avions nous-mêmes décidé de se retrouver, un certain nombre d'entre vous était là d'ailleurs pour des lectures et le but était, au niveau national, de mettre la pression sur le gouvernement algérien qui avait, sans raison, enfermé un écrivain dont la seule qualité était d'être un excellent écrivain donc on se réjouit que tout cela ait pu payer et que les actions de tous les acteurs de cette pression aient obtenu gain de cause et aujourd'hui, voilà un homme libre ; on s'en réjouit.

S'il n'y a pas d'autres remarques à ce stade, je vais faire la lecture de l'ordre du jour avec plutôt de nombreuses délibérations. Je commencerai par vous présenter une modification du plan local d'urbanisme concernant l'évaluation environnementale et je vais me substituer à Valérie GRILLON qui malheureusement, ne pouvait pas être là ce soir.

Nous aurons quatre délibérations qui portent sur les crédits scolaires, portées par Sébastien FRANÇOIS sur les projets des écoles, sur les fournitures, sur les crédits coopératifs et ensuite une délibération, toujours portée par Sébastien FRANÇOIS concernant la convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux vis-à-vis de la Région.

Ensuite, Anne-Claire ROUANET nous proposera une convention de prêt d'une exposition itinérante et nous aurons des propositions de conventions d'objectifs et de moyens pour Quais du départ, ensuite pour le Comité des fêtes, ensuite pour l'association Sud Lyonnais Basket, présentée par Claude MARCOLET et le Comité des fêtes sera présenté par Nicolas KELEN ; puis l'Amicale Laïque avec toujours Claude MARCOLET ; l'association Espérance et Vaillantes avec encore Claude MARCOLET et ensuite une délibération concernant l'ouverture dominicale des commerces portée par Éric JACQUET.

Concernant les ressources humaines, nous aurons, présentée par Pierre FRESSYNET, une mise à jour du protocole de temps de travail pour la Régie culturelle, ainsi que les avantages sociaux et les titres de restauration. Nous aurons une proposition d'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale avec le CDG69. Toujours par Pierre FRESSYNET, une présentation du tableau des emplois pour la Régie autonome ; une modification du tableau des emplois permanents pour la Direction des services techniques et, pour la Direction des affaires culturelles, une mise à jour du tableau des emplois non permanents ; dernière délibération qui clôturera ce Conseil Municipal sous l'angle délibération.

Ensuite, notre Directrice générale nous présentera les décisions du Maire et nous aurons ensuite, d'abord par Jean-Philippe GILLET, le rapport d'activité du SITOM et, par Roger REMILLY, le rapport d'activité du SIDESOL. Je pense que nous avons été exhaustifs. S'il n'y a pas de remarques et de questions par rapport à cet ordre du jour, je vais tout de suite commencer par la première délibération pour le compte de Valérie GRILLON qui concerne la modification n°3 du plan local d'urbanisme et, en l'occurrence, une question autour de l'évaluation environnementale.

• **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

1. MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Décision de ne pas réaliser – Approbation

Rapporteur(s) : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Le plan local d'urbanisme est approuvé le 13 février 2020 et il est toujours en pleine activité. Il a été mis à jour le 2 juillet 2021, le 25 août 2021, le 13 juin 2022 et nous avons fait une modification le 16 mars 2022 et le 15 mai 2024.

Vous savez qu'une modification est actuellement en cours en 2025, qui vise à intégrer les principes d'aménagement retenus dans le plan-guide élaboré en 2023 sur les secteurs à enjeux de la Gare et des Pérouses. Tout le monde sait qu'il y a deux secteurs dits de zone à projet sur lesquels nous avons désormais une visibilité sur ce qui sera fait et qui imposent de faire des modifications de PLU ; de modifier aussi des dispositions concernant les coefficients de pleine terre dans les zones d'activités. Nous en parlons souvent, vous savez que nous ne pouvons plus créer de nouvelle zone d'activité ; nous sommes contraints en termes de foncier et donc il s'agit d'adapter nos zones d'activités pour qu'elles puissent mieux se densifier tout en respectant, bien entendu, les enjeux environnementaux.

Ensuite, d'adapter des exigences de mixité sociale pour prendre en compte certains projets aussi qui sont en cours, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir ; de mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique dans ce PLU et de réaliser des modifications diverses sur les orientations, sur des OAP existantes et de faire quelques corrections.

Ce projet a été engagé depuis quelques mois, il est en cours. Lorsque la procédure de modification d'un plan local d'urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale de manière obligatoire, il appartient à l'autorité responsable de l'évolution du plan local d'urbanisme, à nous en l'occurrence, de décider de soumettre cette procédure à évaluation environnementale si elle estime que cette évolution est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. Si tel n'est pas le cas, la personne publique responsable saisit l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc pour avis conforme et prend une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale au vu de cet avis.

La modification du plan local d'urbanisme a donc été soumise pour avis à l'autorité environnementale le 29 avril 2025. Vous savez, nous avons eu l'occasion d'en parler, dans un premier temps, il nous avait été demandé de faire une étude environnementale où nous avions été saisis le 23 juin, de cette demande qui nous paraissait inappropriée ou superflue en tout cas, au regard des enjeux.

Nous avons donc engagé un recours sur ce sujet. Cette étude devait établir l'état initial précis des sites référencés comme potentiellement pollués dans le cadre de l'évolution du PLU et il y a avait également un aspect dans cette étude environnementale qui portait sur des questions sanitaires pour les futurs occupants des sites concernés liées à la qualité des sols et en particulier aux maladies vectorielles et moustiques tigres.

Nous avons donc considéré que cette demande était disproportionnée au regard de ces enjeux et puis nous avons, malgré tout, pris en compte ces éléments dans l'écriture de ce projet de modification au point que, le 17 octobre 2025, l'autorité environnementale a donné une suite favorable au recours gracieux que nous avons engagé, suite à tous ces efforts et a confirmé que la procédure de modification n'était pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement et qu'elle ne requérait pas la réalisation d'une évaluation environnementale, ce qui était notre souhait.

Au passage, je rappelle que cette étude aurait coûté entre 10 000 € et 15 000 € ; de notre point de vue, pour pas grand-chose et qu'elle nous aurait fait perdre six mois. Pour le coup, elle nous a déjà fait perdre trois mois mais nous avançons.

Aujourd’hui, ce qui vous est proposé simplement, c'est de constater que nous avons décidé de ne pas soumettre la modification n°3 du plan local d’urbanisme à évaluation environnementale et de procéder aux affichages et formalités liés à cette décision. Je ne sais pas si j'ai été clair ; cela mérite peut-être quelques précisions. N'hésitez pas à nous solliciter. Nous avons donc gagné 15 000 € et trois mois, nous avons évité de dépenser et je ne pense pas qu'on agrave la situation de Brignais au regard des moustiques tigres par cette décision.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie et je passe la parole à Sébastien FRANÇOIS pour les crédits scolaires - projets des écoles.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

2. ÉCOLES PUBLIQUES

CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES

Vote des crédits

Rapporteur(s) : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Comme chaque année, je vais vous proposer plusieurs rapports pour nos écoles. Je rappelle que nous sommes en année civile alors que les écoles sont en année scolaire donc à chaque fois il y a un petit décalage donc nous parlons bien pour l'année scolaire 2025-2026 ; année qui forcément, a déjà commencé.

Le premier rapport concerne le projet des écoles. Nous vous rappelons que ces crédits sont liés aux projets des écoles et aux dépenses d'investissement et cela a été globalisé, la participation financière attribuée à chaque école est calculée en fonction du nombre d'élèves. Cette année nous avons 25 000 € qui sont répartis et on vous rappelle, qu'en plus de ces crédits, nous avons deux spectacles vivants qui sont offerts par classe de la maternelle à l'élémentaire, plus 5 000 € de participation aux actions culturelles liées par exemple à la bande dessinée, au cinéma ou à toutes autres formes d'expression artistique.

Comme je vous disais, nous avons 25 000 € qui se répartissent entre les écoles donc vous avez le détail dans toutes les écoles. Pour André Lassagne, 118 élèves à ce jour et nous avons 2 100 € en fonctionnement et 571 € en investissement. Vous voyez que côté investissement, nous sommes sur du petit matériel : lecteurs de CD, four électrique et puis côté projet en fonctionnement, nous avons une participation à la sortie de fin d'année, des achats de livres et un cadeau de fin de maternelle pour les élèves de grande section. L'école Lassagne va marquer le coup du passage au CP cette année donc ils font un petit cadeau.

Pour Jacques Cartier en maternelle, nous avons 88 élèves avec, comme chaque année, l'abonnement à l'école des loisirs entre autres ; je ne vous fais pas la liste exhaustive et côté investissement pour 1 080 €, nous avons du renouvellement notamment du mobilier de classe et de l'achat pour la BCD donc la bibliothèque de l'école.

Côté maternelle Fournion pour 109 élèves, nous avons pour un peu plus de 1 500 €, la visite musicale et contée du vieux Lyon et un spectacle à l'école ; un artiste vient dans les murs. Côté investissement, pour un peu moins de 1 000 €, pareil, du matériel classique et des enceintes et des casques. Les casques sont souvent pour les enfants qui ont des besoins particuliers, qui ont besoin de s'isoler du bruit donc on les met en fait dans leur bulle grâce à ces casques.

Côté Jean Moulin donc 194 élèves. Nous avons un peu plus de 3 000 € pour les sorties scolaires, notamment au cinéma, l'abonnement à des magazines et côté investissement, des bancs, des tableaux et des chaises.

Côté Jacques Cartier en élémentaire, 160 élèves pour un peu plus de 3 000 € où nous avons le financement de l'Orchestre à l'école pour 1 000 €. Je vous en avais parlé lors de précédents Conseils municipaux, l'Orchestre à l'école continue cette année et nous allons rentrer dans une réflexion pour voir comment faire perdurer ça sur les années prochaines et changer ou pas, nous verrons mais repenser tout ce système.

Côté élémentaire Fournion, nous avons un peu plus de 3 000 € pour le projet cirque qui n'avait pas pu se faire l'année dernière et le projet planétarium qui lui est un nouveau projet et, pour un peu plus de 4 000 €, du matériel divers et varié.

Donc un peu plus de 14 000 € en fonctionnement et un petit peu moins de 11 000 € en dépenses d'investissement ; voilà ce qui vous est proposé au vote. On me dit que nous sommes à 2 € près mais nous avons arrondi dans la délibération à 25 000 € mais nous sommes à 24 998 €.

M. Erwan LE SAUX : Bonsoir. Juste une petite question sur Jean Moulin donc l'école neuve et il y a quand même 2 500 € de bancs, vestiaires, des tableaux pivotants, des choses comme ça et tout n'a pas été intégré dans les salles quand ça a été livré ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non parce qu'en fait ce genre de chose, alors nous avons trois nouveaux enseignants depuis deux ans et nous avons eu un départ en retraite et une autre qui a été mutée donc c'est un choix d'enseignement, de matériel pédagogique qui n'était pas forcément prévu au départ. Quand nous avons fait l'installation des classes, c'était avec les enseignants qui étaient présents. Nous avons certains enseignants qui ont voulu du matériel nouveau de type, ce qu'on appelle les « classes flexibles » et d'autres sont restés sur du classique et là notamment, la maîtresse qui est partie l'année dernière en retraite, était sous un format classique et la nouvelle qui arrive est plutôt sur les nouvelles façons d'enseigner et nous avons une demande pour du nouveau matériel.

M. Serge BÉRARD : Une nouvelle façon de procéder qu'on encourage plutôt. C'est pour cela que nous soutenons ce type de projet. D'autres questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 32 votants.

Mme Laurence BEUGRAS : Excusez-moi, juste pour prévenir que Mme WEULERSSE a eu une contrainte et donc elle nous prie de bien vouloir excuser son absence.

M. Serge BÉRARD : Très bien, merci.

3. ÉCOLES PUBLIQUES

CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES

Vote des crédits

Rapporteur(s) : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Le rapport suivant concerne les fournitures scolaires. Pareil, comme chaque année, nous vous proposons de voter le montant des crédits des fournitures scolaires des écoles publiques évidemment.

Les montants sont signifiés aux directions d'école afin d'assurer la juste répartition entre les élèves et les classes, en fonction des besoins. Nous avons des crédits spécifiques qui sont dédiés au RASED donc le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté et à la médecine scolaire.

La participation financière de la commune pour les fournitures s'élève à 35 650 € plus 1 300 € pour le RASED et la médecine scolaire. Vous trouvez sur le projet de rapport, le tableau avec la répartition donc 600 élèves – 26 classes et nous sommes à 35 € par élève donc 21 000 € pour les fournitures scolaires. Pour les fournitures administratives et matériel, c'est un forfait par classe de 130 € pour les élémentaires donc 3 380 €.

Côté maternelle, nous sommes à 30 € par élève soit 9 450 € pour 315 élèves et 14 classes. Là nous avons le même montant que sur les élémentaires, 130 € soit 1 820 €. Vous avez aussi le RASED à 1 000 € et la médecine scolaire à 300 €. Nous n'avons donc pas fait évoluer les montants par élève et par classe. Si le total est différent de l'année dernière, c'est parce que nous n'avons pas tout à fait le même nombre d'élèves ni de classes. Nous avons une classe de plus en maternelle et quatre élèves de moins en élémentaire et plus d'élèves aussi en maternelle évidemment puisque nous avons ouvert une classe donc un montant total de 35 650 € plus 1 300 € pour le RASED et la médecine scolaire.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

4. ÉCOLES PUBLIQUES

CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS

Vote des crédits

Rapporteur(s) : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Le nouveau rapport concerne la participation de la commune aux crédits coopératifs, crédits des écoles qui permet à la direction de l'école de couvrir les besoins pour l'année civile donc nous avons à chaque fois un petit bilan qui nous est présenté.

Cette participation prévisionnelle financière de la commune est de 14 467,50 € et qui est répartie en fonction du nombre d'élèves et de classes, comme la précédente délibération et du coup, 600 élèves pour 26 classes en élémentaire à 16,50 € par élève, ce qui nous fait 9 900 € et 315 élèves et 14 classes de maternelles, 14,50 € par élève, cela nous fait 4 567,50 €.

Pour rappel, depuis plusieurs années nous incluons dans cette somme, les achats liés au PPMS, le Plan Particulier de Mise en Sûreté et les crédits liés à la pharmacie.

Avant, nous avions des délibérations ligne par ligne quasiment et du coup les enseignants, je me souviens, nous avions 100 € pour la pharmacie mais qui étaient plus ou moins utilisés puisqu'il n'y avait pas forcément besoin d'utiliser 100 € chaque année donc là on globalise et ça autonomise les directions d'écoles à utiliser les budgets au plus juste.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

5. LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Enfin la dernière délibération qui, pour le coup, est un nouveau rapport, concerne une convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux pour le lycée professionnel Gustave Eiffel. Avant, nous avions une convention directement avec la Région et aujourd'hui la Région autonomise ces lycées donc elle donne des fonds au lycée et c'est le lycée qui gère après son argent directement.

Le lycée Gustave Eiffel, comme le collège, utilise nos gymnases, le Complexe sportif Pierre Minssieux, le Bri'Sport et divers équipements sportifs extérieurs donc nous leur facturons cette utilisation à raison de 14 € de l'heure pour les gymnases et 6 € de l'heure pour les équipements extérieurs, notamment le stade Jean Darfeuille et le préau sportif Samuel Paty.

Cette convention a donc pour but de clarifier cela et là, nous percevrons l'argent du lycée et non plus de la Région, sachant que pour le collège, nous recevons toujours l'argent en direct du Département. J'espère avoir été clair. La convention est signée pour 36 mois et renouvelable deux fois pour une durée d'un an chacune.

Mme Sylvie GUINET : Pour le collège, il n'y a donc pas de convention ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non.

Mme Sylvie GUINET : Mais les montants sont les mêmes.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Il y a le stade, les gymnases ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui, nous avons la même chose et il y avait une question ; je vais retrouver la réponse que je vous avais transmis à l'issue de la commission où, quels étaient les montants que nous percevions chaque année ? À titre d'information, pour l'année scolaire 2024-2025 du collège Jean Zay, nous avons perçu 16 330 € qui ont été payés par le Département et 9 739,50 € qui ont déjà été payés par le lycée. Ces montants dépendent donc de l'utilisation de nos équipements ; il y a plus d'élèves au collège qu'au lycée.

M. Serge BÉRARD : D'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

• **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - SPORT**

6. CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE ET TARIFICATION DU LIVRET

Exposition « Femmes & Milieux professionnels, à la rencontre des celles qui osent »

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonjour à tous. J'ai deux délibérations à vous proposer. La première concerne une convention de prêt d'une exposition itinérante et tarification du livret. L'exposition se nomme « Femmes & Milieux professionnels, à la rencontre de celles qui osent ». Je vous donne quelques indications sur le contexte. Il y avait eu en janvier dernier, l'exposition « La science taille XXELLES » à l'espace Guy DE CHAULIAC et cette exposition avait rencontré un très franc succès tant par les élèves qui l'avait visitée lors des médiations que par les entreprises et, de ce fait, la Ville de Brignais via la DAC, a souhaité donner un prolongement à ce projet et permettre aux structures qui le souhaitent, de porter les valeurs de cette exposition et donc de proposer à cette exposition de voyager dans leurs espaces.

« Femmes & Milieux professionnels, à la rencontre de celles qui osent » regroupe des portraits réalisés par la même photographe que l'exposition précédente donc c'est Céline VAUTEY. Elle valorise des parcours féminins dans le domaine industriel qui met en lumière des femmes inspirantes dans des métiers traditionnellement masculins. Je ne sais pas si vous vous souvenez, à l'étage nous avions des portraits de femmes entrepreneures mais nous avions aussi des portraits de jeunes filles qui exerçaient par exemple un sport particulier. Là, nous avons retenu essentiellement des portraits de femmes adultes et nous en avons rajouté puisqu'il y a des entreprises, des nouvelles entreprises, qui étaient intéressées et qui nous ont dit : chez nous, il y a une femme qui exerce tel métier. Nous avons par exemple une personne des Compagnons du devoir.

Pour permettre la mise en place de cette exposition itinérante, il faut formaliser les modalités dans une convention donc la convention est jointe en annexe. Elle est classique, c'est une convention de mise à disposition d'œuvres donc de 20 photos. En parallèle à cette exposition, il y a un livret gratuit qui sera fourni avec l'exposition donc chaque lieu aura son livret mais si jamais ils en veulent d'autres, ce livret sera vendu au tarif de 10 €.

La commission n°4 a vu le dossier le 4 novembre, il vous est demandé d'approver les termes de la convention telle que jointe en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, dire qu'un livret gratuit est fourni avec l'exposition et valider les livrets supplémentaires à 10 € TTC le livret.

Pour votre information, toutes les photos sont en cours d'impression ; elles seront disponibles d'ici une quinzaine de jours et la priorité a été donnée aux entreprises qui ont financé et qui ont participé au projet donc il y aura certainement CLAUGER et STATEN qui vont pouvoir avoir cette exposition mais le calendrier est en cours. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Serge BÉRARD : Voilà une belle expérience.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, un beau prolongement.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions ? Sur cette convention, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

7. FESTIVAL QUAIS DU DÉPART

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 - Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Le projet de délibération suivant concerne le Festival Quais du départ donc c'est une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2026-2028. Comme vous le savez, ce festival a été créé en 2012 par des passionnés de voyages qui, en plus, sont Brignairots. C'était un festival qui était basé sur Lyon et, en 2022, pour sa dixième édition, ils se sont installés à Brignais, pour notre plus grand plaisir.

De ce fait, dans ce cadre, la Ville s'investit auprès de l'Association pour faire rayonner sa programmation au niveau communication, au niveau actions culturelles également, mise à disposition de locaux, matériels, moyens humains. Bien sûr chaque année, l'Association dresse un bilan qualitatif et quantitatif afin de mettre en évidence les réussites et les pistes d'amélioration. Il y a une ambition de développer l'action dans le contexte territorial et il y a une vraie volonté de nouer des partenariats forts avec les structures locales telles MJC, Centre social, médiathèque.

Il est donc proposé d'établir une convention d'objectifs et de moyens qui, comme chaque convention, établit les engagements réciproques des deux parties du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Nous n'allons peut-être pas détailler cette convention ; elle est basée un petit peu sur le travail qui avait été fait pour le Festival de la Bulle d'Or donc en particulier, nous avons rajouté pour les engagements, les exigences qui sont demandées à l'Association, des délais en termes de communication par exemple.

À titre d'information, on dit que la Ville s'engage à soutenir financièrement le Festival Quais du départ et, pour information, pour l'année 2025, une subvention directe donc monétaire de 4 000 € a été attribuée et l'aide indirecte, c'est-à-dire la mise à disposition de locaux, de services...s'élevait à 5 603,60 €.

Cette convention a bien sûr été travaillée avec l'Association Quais du départ afin d'en valider les objectifs et nous avons vu cela en commission n°4 le 4 novembre dernier. Il vous est donc demandé d'approuver les termes de cette convention telle que présentée et jointe en annexe, d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de cette convention et de dire qu'un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'une demande de subvention annuelle.

M. Serge BÉRARD : Des réactions ou des questions sur cette convention ?

M. Lionel CATRAIN : Oui, juste deux remarques de pure forme. Tout au début de la délibération, il y a une formulation qui a tendance à m'hérisser un peu. Le festival n'est pas basé sur Lyon, il est basé à Lyon ; je ne sais pas pourquoi il serait sur une ville, il est à Lyon et dans la délibération, j'aurais trouvé élégant qu'on mette ou à défaut, l'adjointe au Maire déléguée à la culture puisque c'est une femme et je ne vois pas pourquoi on mettrait un masculin dans cette délibération.

M. Serge BÉRARD : Je pense que la Directrice générale des services appréciera cette remarque.

Mme Anne-Claire ROUANET : Surtout après avoir présenté la délibération sur Femmes et science. Merci Lionel.

M. Serge BÉRARD : Nous allons corriger cela si vous en êtes d'accord. Avec ces corrections proposées, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

8. COMITÉ DES FÊTES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2028

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Nicolas KELEN

M. Nicolas KELEN : Dans la même ligne que ce qui vient d'être dit et non pas sur la même ligne, je ne voudrais vexer personne, je vais vous parler du Comité des Fêtes depuis donc 2021 qui participe activement à l'animation de la ville. Nous avons vu tout récemment Halloween mais nous avons vu aussi le 13 juillet, la Saint-Patrick, la Fête de la Musique, la Journée gustative, bref pas mal d'évènements qui sont portés soit par l'association soit avec laquelle nous travaillons ensemble avec la Ville. C'est une association que nous soutenons depuis son lancement donc plutôt activement aussi puisque nous avions validé l'année dernière une aide directe de 5 000 € plus des subventions indirectes de 500 € environ quand on considère uniquement les locaux dans le calcul.

À compter du 9 décembre prochain, il est prévu de rapprocher le Comité des Fêtes et l'Amicale des Interclasses de façon à avoir un Comité des Fêtes élargi, étant donné qu'il y a pas mal de synergies finalement entre les associations et les différentes personnes impliquées.

Le but ici est de définir plus clairement les termes du partenariat entre le Comité des Fêtes élargi et la Ville. Il est donc proposé d'établir cette convention que vous avez pu lire en annexe, qui va définir les engagements réciproques entre la Ville et le Comité des Fêtes. La convention a été travaillée évidemment en concertation avec le Comité des Fêtes et présentée en commission n°4 le 4 novembre dernier.

Il est demandé, comme avant, d'approuver la convention en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge de signer la convention, les avenants ou les documents associés et de dire qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention.

M. Serge BÉRARD : Merci M. KELEN. Nous notons que l'interclasse se rapproche du Comité des Fêtes et je pense que c'est une bonne chose ; cela permet de clarifier les uns et les autres et puis aussi de conforter finalement ces fêtes des classes qui sont pour nous, très importantes, de préserver cette tradition à Brignais. Le fait d'avoir un Comité des Fêtes avec pas mal de nouveaux bénévoles qui se sont investis et puis qui ont su créer des liens ; alors ces liens étaient déjà pas mal engagés avec de nombreuses personnes qui faisaient à la fois partie des Classes et du Comité des Fêtes, on clarifie les choses. Cela conforte aussi à la fois le Comité des Fêtes et les Classes. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Je tiens aussi à préciser que ce Comité des Fêtes qui est né au début de ce mandat, a apporté énormément de satisfaction à tous les Brignairots je crois, qui ont pu profiter de ces bons moments qui sont proposés et puis à nous aussi élus, d'une certaine manière, qui renforcent la visibilité de l'action communale dans le domaine festif.

S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

9. ASSOCIATION SUD LYONNAIS BASKET (SLB)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Bonsoir. Dans la même lignée également, je vais vous présenter en fait trois délibérations successives pour valider les conventions d'objectifs et de moyens avec trois associations que nous subventionnons à hauteur de plus de 23 000 €, ce qui nous impose vraiment de formaliser une convention d'objectifs et de moyens avec ces associations. Il s'agit du Sud Lyonnais Basket, de l'Amicale Laïque et de l'EVB.

Je vais commencer par le Sud Lyonnais Basket. Les conventions ont été portées en annexes et, si vous voulez, nous pourrons jeter un œil sur l'une d'entre elles. L'objectif est vraiment de fixer, alors ce ne sont pas les objectifs en termes d'objectifs sportifs, de compétitions... ; nous sommes plus sur des objectifs d'apporter du service aux Brignairots et à tous leurs adhérents et dans des règles de fonctionnement qui se veulent d'apporter le service ; nous verrons les conventions s'il le faut.

La Ville de Brignais, et dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Sud Lyonnais Basket. Elle était l'année dernière de 4 300 € de mémoire.

Considérant le rôle essentiel du sport et en particulier de la pratique du basket-ball dans l'animation du territoire des communes de Brignais, Millery, Charly et Vourles puisque ce club est assis en fait sur quatre communes et bénéficie dans chacune de ces communes d'ailleurs, de subventions directes et indirectes, la promotion des valeurs citoyennes, l'éducation et la cohésion sociale, l'association Sud Lyonnais Basket, régie la loi du 1^{er} juillet 1901 a pour objet de promouvoir, développer et encadrer la pratique du basket-ball sur le territoire.

Constatant le dynamisme de l'association par son nombre important de licenciés, ils sont plus de 550 maintenant, son implication dans la formation des jeunes à travers son école de mini basket labellisée qui d'ailleurs, je vous le rappelle, sera honorée dimanche matin donc il y a un cortège qui va se faire du Bri'Sport jusqu'au CPMX en passant par la ville avec les petits jeunes et puis une remise en fait d'un label par la Fédération Française de Basket dont le Président sera présent dimanche donc c'est important. C'est vraiment un label qui est très important et donc que le Sud Lyonnais Basket a obtenu.

Ensuite son niveau régional, son engagement dans des actions sociales, éducatives et citoyennes, la ville souhaite formaliser le partenariat par l'établissement et la signature d'une convention définissant le cadre de cette coopération, les objectifs poursuivis par l'association et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Ce soutien en faveur du développement local de cette discipline pour tous s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge.

La commission n°4 a vu le dossier le 4 novembre 2025 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sud Lyonnais Basket, autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative, à signer la convention et ses éventuelles annexes et dire qu'un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'une demande de subvention annuelle, ce qui est actuellement fait et que nous voterons au mois de décembre.

M. Serge BÉRARD : Merci M. MARCOLET. Nous notons que Sud Lyonnais Basket est un club intercommunal et ce n'est pas si fréquent, qui a su se construire avec plusieurs communes et qui sait travailler avec toutes les communes, partager les espaces, à mutualiser donc et qui est un bon exemple. C'est une belle réussite dans ce domaine, en dehors du reste, des aspects sportifs et qui créent des liens avec d'ailleurs, toutes nos communes voisines donc une réussite remarquable. Nous serons tous à défilé dimanche matin donc. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme Agnès BÉRAL : J'ai juste une précision. Claude MARCOLET a parlé de 23 000 € pour signer des conventions. Il ne s'agit pas simplement de la subvention qu'on leur donne chaque année mais effectivement, tout ce que nous leur mettons à disposition et ça, c'est évalué pour toutes les associations donc c'est pour ça que cette fois-ci, il y aura d'autres associations où on ne donne pas 23 000 € mais où la mise à disposition des moyens intervient dans le montant total.

M. Claude MARCOLET : Je l'ai précisé, directes et indirectes.

Mme Agnès BÉRAL : Directes et indirectes, c'est la mise à disposition des moyens.

M. Serge BÉRARD : C'est bien de le préciser. Le fait est que mettre à disposition des moyens, c'est équivalent à des subventions.

M. Lionel CATRAIN : Vous savez que j'adore les détails ; dans la convention, il me semble que l'article 6 peut apparaître une seule fois, cela suffira.

M. Serge BÉRARD : Il y en a qui disent que toutes les conventions détaillent ; c'est ça qui est important de noter. Nous ne résilierons pas deux fois mais il faudra choisir, ce n'est pas tout à fait le même texte. Moi j'ai deux fois aussi.

M. Claude MARCOLET : C'est vrai, il y a eu une correction pour ajouter le deuxième paragraphe et la première partie est un copier-coller ; ce n'était pas un couper-coller.

M. Serge BÉRARD : Très bien, nous allons couper le bout qui est de trop. Merci M. CATRAIN. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

10. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Nous allons faire de même pour l'Amicale Laïque qui elle également, dépasse les 23 000 € d'apport en termes de numéraire et d'apport indirect.

Nous étions l'année dernière sur 8 700 € globalement sur la partie sport en tout cas et donc au-delà avec tous les créneaux qui sont alloués à cette association.

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale Laïque de Brignais.

Afin de formaliser le partenariat, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour s'assurer d'un dialogue régulier entre la ville et l'association.

En effet, cette association, par ses multiples sections sportives et activités culturelles, touche un large public et s'inscrit dans la pratique sportive (en particulier les arts martiaux notamment), l'expression corporelle et les activités de bien-être.

L'association d'éducation populaire affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques, s'adresse au plus grand nombre et cherche à toucher tous les publics, dont les plus jeunes, même les plus éloignés des pratiques encadrées.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 4 novembre 2025 et il est demandé au Conseil municipal de valider les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec Amicale Laïque de Brignais, telle que présentée en séance et jointe en annexe ; autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer la convention et ses éventuelles annexes et dire qu'un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'une demande de subvention annuelle.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

11. ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028

Autorisation de signature

Rapporteur(s) : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Il s'agit maintenant de l'EVB. La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement des activités physiques sur son territoire, alloue des moyens ainsi qu'une subvention de fonctionnement à l'association Espérance et Vaillantes de Brignais.

Afin de formaliser le partenariat, il est proposé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour s'assurer d'un dialogue régulier entre la ville et l'association.

En effet, cette association, par ses multiples sections sportives et activités, touche un large public et s'inscrit dans la pratique sportive de loisir, de compétition, de sport-santé, d'expression corporelle et de bien-être.

Elle s'adresse autant aux enfants qu'aux jeunes et aux adultes, et s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'une association attractive, ouverte et impliquant les adhérents dès le plus jeune âge.

La commission n°4 a également vu cette convention le 4 novembre et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espérance et Vaillantes de Brignais ; autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer la convention et ses éventuelles annexes et dire qu'un soutien financier pourra être accordé dans le cadre d'une demande de subvention annuelle.

On est vraiment dans le cas pour ces deux associations multi sections...d'associations extrêmement dynamiques qui participent vraiment à la vie de Brignais ; pas essentiellement sportives mais effectivement culturelles, sociales également pour l'Amicale Laïque et l'EVB s'inscrit vraiment ; alors les montants exacts, je crois qu'au niveau de l'EVB, nous sommes, en aides directes et indirectes, aux alentours de 70 000 €.

M. Serge BÉRARD : 80 000 €, merci Mme DHENNIN. Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Ce que je voudrais souligner, enfin cette présentation de conventions est l'occasion, comme on le disait tout à l'heure pour le Comité des Fêtes, de rappeler les efforts considérables faits par de très nombreux bénévoles à Brignais qui permettent d'avoir la dynamique qui est ressentie, je pense, par tous les Brignairots en matière de vie associative.

Ces conventions ont le mérite de mettre autour de la table chaque année les associations, les élus, les services techniques, les services d'une manière générale pour discuter de ce qu'il s'est passé l'année d'avant, mesurer ce qui va, ce qui ne va pas, permettre aussi de prendre la mesure des projets portés par les associations et de vérifier leur conformité avec les volontés de ce Conseil municipal donc cet aspect-là, cet échange est essentiel.

Il y a un volet aussi qui est extrêmement important, je pense qui facilite la vie des services, c'est qu'il est indiqué clairement quel est le rôle de la commune et donc ce qu'on attend des services en l'occurrence, que ce soit le cadre de vie, les services techniques, les services qui s'occupent des gymnases, de tous les personnels engagés sur ces questions-là qui voient à travers cette convention très clairement ce que nous devons faire en tant que commune, l'engagement qu'on prend ; pas au-delà mais à minima ce qui est prévu avec les associations.

Ce travail de convention, certes il s'inscrit dans un cadre normé, réglementaire, 23 000 € et je pense qu'il ne faut pas hésiter à le développer chaque fois qu'il y a des enjeux, même si on n'est pas à 23 000 € et ça facilite au fond la vie à tout le monde une fois que c'est fait.

Je ne suis pas un fan de la paperasse mais en l'occurrence, là on met une bonne fois pour toute les choses au clair et chacun sait ce qu'il a à faire et on gagne beaucoup de temps après donc merci pour les services qui ont travaillé sur ces conventions et je pense qu'il ne faut pas hésiter à les élargir chaque fois que l'opportunité se présente avec telle ou telle association.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

12. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Autorisation – Année 2026

Rapporteur(s) : Éric JACQUET

M. Éric JACQUET : Bonsoir à tous. Comme chaque année, le Conseil municipal peut établir un calendrier annuel des dérogations à la fermeture des commerces le dimanche. Cette dérogation est collective : aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

Il est rappelé que peuvent ouvrir le dimanche, sans autorisation préalable, les établissements qui emploient des salariés dans les secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et social tels que : hôtels, cafés, restaurants, débits d tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition, entreprises de presse et d'information, musées, salles de spectacles, marchés, foires, services à la personne et industries utilisant des matières premières périssables.

Un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche. Par contre, si le commerce emploie des salariés, les compensations dues à chaque salarié en cas de travail dominical sont : soit le repos compensateur (accordé collectivement ou par roulement la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos d'une durée équivalente en nombre d'heures travaillées) ; la majoration de salaire (au moins égale au double de la rémunération normalement due, soit un salaire payé à 200% du taux journalier) pour une durée équivalente.

La commission n°4 a vu le dossier le 4 novembre et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver l'ouverture dominicale des commerces sur notre commune aux 12 dates suivantes pour l'année 2026 : le 11-18-25 janvier, le 1^{er} février, le 31 mai, le 28 juin, le 5 et 12 juillet et le 3-13-20 et 27 décembre. À savoir que ces dates ont été proposées à l'association des commerçants, qu'ils ont approuvé.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques sur ces dates ? Merci M. JACQUET.

M. Lionel CATRAIN : Je comprends bien que c'est régi par la loi et qu'on doit se conformer à la loi mais j'ai deux remarques sur la liste des commerces qui sont cités. La première, c'est qu'il y a les poissonneries mais pas les boucheries donc je me dis pourquoi les poissons plutôt que la viande et la deuxième, je trouve que dans un monde où on essaie de lutter pour la santé de nos habitants à voir les débits de tabac qui ont le droit d'ouvrir ; alors je sais qu'ils sont aussi souvent vendeurs de timbres fiscaux, ce genre de choses mais je trouve que c'est quand même un peu dommage.

M. Serge BÉRARD : En tout cas nous allons, si vous en êtes d'accord malgré tout, permettre aux bureaux de tabac d'ouvrir.

M. Erwan LE SAUX : Je crois que M. CATRAIN a oublié, il y a une date qui n'est pas bonne ; c'est le 6 décembre et pas le 3. Je pensais qu'il allait la remarquer.

M. Serge BÉRARD : Merci pour la lecture attentive que vous avez de tous ces documents.

Il y a aussi une question qui peut se poser, c'est que parfois certains commerces ne souhaitent peut-être pas non plus ouvrir donc on donne la possibilité et chacun après s'en empare. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

- **RESSOURCES HUMAINES**

13. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

MISE À JOUR DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL

Ajout d'un cycle de temps

Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Le domaine RH est pourvoyeur régulier de rapports à passer en Conseil municipal, preuve qu'il y a une grande attention qui est faite à tous les agents de cette collectivité.

Je vous ai fait, comme d'habitude, des petits résumés digestes des rapports qui sont toujours un peu longs. Le premier concerne la ville et la RCAVB, qui est l'ajout d'un cycle de temps de travail. Comme vous savez ou pas, les agents travaillent aujourd'hui sur trois cycles de temps de travail donc les 35 heures réglementaires. Il y a un cycle à 36 heures et un cycle à 39 heures avec des jours de RTT. Pour le 36 heures, c'est 6 jours de RTT et pour le 39 heures, c'est 23 jours de RTT. Aujourd'hui dans la collectivité d'ailleurs, il y a une majorité de personnes qui travaillent à 39 heures en dehors de toutes les personnes qui sont annualisées au niveau notamment de la direction des services techniques.

Pour ces personnes à 39 heures, il est constaté que les jours de RTT accumulés sur le CET qui cumule 60 jusqu'à jours, peut devenir une problématique et qui sont difficiles à intégrer dans les plannings quand, notamment, les personnes veulent les poser en bloc, les cumuler avec des congés...

Ce qui vous est demandé dans ce rapport, c'est de créer un cycle à 37 heures 30 qui aura 15 jours de RTT. Ce rythme de 37 heures 30 permet d'alléger les plannings, permet d'avoir une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. C'est assez répandu dans le milieu professionnel d'ailleurs, ces 37 heures 30 et cela vient renforcer l'attractivité de la collectivité quand on recrute.

Ce cycle vient se rajouter aux trois autres avec la possibilité de passer sur le 37 heures 30 individuellement quand c'est possible ou alors service par service lorsque toute l'équipe doit travailler sur le même temps de travail.

Le rapport précise que pour les temps non complets, il y a proratisation du nombre de jours de RTT. Nous avons étudié et proposé en amont avec les membres du CST ce sujet et le CST, le Comité Social Territorial a donné un avis favorable le 16 octobre. Nous avons vu également ce dossier en commission n°1, le 4 novembre.

Il vous est demandé d'approuver l'instauration de ce nouveau cycle de travail à 37 heures 30 qui ouvre droit à 15 jours de RTT. On vous demande aussi d'autoriser la mise à jour du règlement intérieur et on confirme que les autres dispositions du protocole temps de travail qui ont été passées en délibération le 15 décembre 2021, restent inchangées.

M. Serge BÉRARD : Merci pour cette présentation très claire, qui consiste à donner un peu de souplesse finalement à l'organisation des services. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette proposition ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

14. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

AVANTAGES SOCIAUX – TITRES DE RESTAURATION

Mise à jour des modalités de versement

Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Le suivant concerne les tickets restaurant et nous sommes toujours sur la ville et la RCAVB. La question du droit aux titres de restaurant s'est posée pour les apprentis ou les alternants et qui, comme vous savez, partagent leur temps entre la présence au travail dans la collectivité et, d'autre part, la partie études au sein de leur établissement de formation, de leur école ou de leur université.

Nous avons passé une précédente délibération le 15 juin 2022 où il a été acté que les apprentis bénéficient bien des tickets restaurant, comme les autres agents de la collectivité. En revanche, et suite à étude juridique croisée avec le CDG, il a été déterminé qu'il n'y a pas d'obligation de délivrer les tickets restaurant lorsque l'alternant est présent en école et sachant que le plus souvent, il y a des dispositifs d'aides aux repas qui existent pour les étudiants : la cantine, le restaurant universitaire...

Il vous est demandé par ce rapport de confirmer que pour les apprentis, les tickets restaurant sont attribuables seulement lors des jours de présence au sein de la collectivité et d'autoriser la mise à jour du règlement intérieur pour y intégrer cette précision. Les autres dispositions de la délibération du 15 juin 2022 sont inchangées.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

15. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE

COMPLÉMENTAIRE PORTÉE PAR LE CDG69

Risque prévoyance

Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Nous continuons, toujours pour la ville et la RCAVB, sur une convention avec le CDG, sur le risque prévoyance. J'ai donc résumé le rapport en rappelant que ce sujet a été vu une précédente fois lors du mandat donné au CDG, le Centre De Gestion du Rhône pour rechercher les meilleurs tarifs au niveau des organismes de protection sociale. C'est vrai que ces temps-ci, toutes les mutuelles ont des hausses généralisées de leurs tarifs.

Aujourd'hui, les agents ont la possibilité d'adhérer à une mutuelle au titre de la santé et au titre de la prévoyance. La collectivité participe d'ailleurs financièrement en prenant en charge une partie de la cotisation payée par l'agent et cette participation est déjà égale ou au-dessus de ce que les textes légaux demandent.

Pour alléger ce coût de cotisation, le CDG a réalisé une mise en concurrence des organismes. Il était mandaté par nous d'ailleurs pour le faire et par les autres communes du Rhône qui adhèrent pour trouver les meilleurs tarifs en bénéficiant de l'effet volume évidemment, avec toutes ces autres collectivités de la Métropole et du Rhône et dont Brignais fait partie avec la convention qui a été signée avec le CDG en avril dernier ; nous avons passé un rapport qui disait cela.

Ce qui ressort pour la santé, c'est la MNT, la Mutuelle Nationale Territoriale qui a été choisie par le CDG et pour la prévoyance, c'est ALLIANZ Vie par l'intermédiaire d'un courtier en assurance qui s'appelle COLLECTTEAM.

En ce qui concerne la mutuelle santé, pour l'instant les conditions ne sont pas réunies pour basculer sur le contrat collectif et d'ailleurs, il y a une majorité d'agents de Brignais qui adhèrent déjà, à titre individuel. Une consultation sera donc effectuée auprès des agents pour évaluer s'il est opportun de faire une adhésion collective au lieu d'une adhésion individuelle.

Le rapport ne parle pas de cela en fait, il parle de la prévoyance qui couvre donc l'incapacité de travail, l'invalidité, l'inaptitude et le décès, je le rappelle et nous proposons de passer à ALLIANZ et le courtier COLLECTTEAM, qui apporte les meilleures conditions financières et de garanties pour les agents.

Nous avons débattu, alors ce sujet a été présenté assez longuement en Comité Social et Territorial du 16 octobre et il a été validé le principe d'adhésion facultative pour le risque prévoyance ; les mots sont importants, c'est une adhésion facultative pour l'instant. Le CST du CDG d'ailleurs a aussi été consulté et avait validé cette démarche, plus en commission n°1 le 4 novembre.

Il vous est donc demandé plusieurs choses : il faut décider d'adhérer à la protection du risque prévoyance via ce contrat collectif avec ALLIANZ-COLLECTTEAM ; il faut approuver la convention d'adhésion qui lie la collectivité et le CDG pour 6 ans en autorisant le Maire à signer les documents nécessaires. Vous avez vu qu'il y avait une convention annexée à ce rapport et il est demandé de maintenir le versement aux agents d'une part de cotisation selon les tranches de salaire comme c'est présenté dans le rapport ; il y a un tableau en fonction du salaire et qui propose un pourcentage de prise en charge de la cotisation. Il faut également approuver le taux de cotisation proposé aux agents qui est de 2,45% et il faut approuver le paiement au CDG des frais de gestion annuelle de 400 € pour cette convention. Pourquoi les 400 € ? C'est pour le suivi des adhésions et que le CDG nous fournisse des outils de communication et de pilotage de ce secteur d'activité.

M. Serge BÉRARD : Merci M. FRESSYNET, c'est encore une fois très clair. C'est un dossier qui a pu avancer.

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais savoir pourquoi vous avez choisi ALLIANZ, qui n'est pas très en sécurité en ce moment ?

M. Pierre FRESSYNET : C'est le CDG qui a proposé cela.

M. Serge BÉRARD : L'appel d'offres.

Mme Christiane CONSTANT : Mais il y a eu un appel d'offres en comparaison avec d'autres assureurs ?

M. Pierre FRESSYNET : Bien sûr, ça a été une mise en concurrence. C'est un contrat groupe en fait.

Mme Christiane CONSTANT : Savez-vous pourquoi ALLIANZ a gagné ?

M. Pierre FRESSYNET : Nous n'avons pas détaillé mais nous avons parlé des meilleures conditions financières et des meilleures garanties donc ce n'est pas facile de comparer les mutuelles en fonction des différents paramètres.

M. Serge BÉRARD : C'est complexe, oui, entre le prix, les garanties ; il y a tellement de sujets avec des garanties et des niveaux différents. Là pour le coup, nous avions décidé de déléguer ce choix à notre partenaire sur la base de l'idée que plus nombreux, nous serions plus forts dans cette négociation et nous leur faisons confiance quant au choix qui a été fait à ce stade.

Mme Clémentine HOCHART : En complément, l'un des points d'analyse qui a fait qu'effectivement le CDG a retenu ALLIANZ pour l'ensemble des collectivités participantes, c'est le taux proposé puisque c'est ce taux qui a un impact après pour la participation qui est prélevée sur les bulletins de paie des agents et ce taux était moins élevé que ce que proposaient les autres assurances qui ont répondu au marché, sachant que les assureurs ne sont plus aussi nombreux à répondre aux marchés que proposent les collectivités territoriales donc le CDG a fait aussi en fonction des offres qui ont été remises.

Mme Christiane CONSTANT : Le taux était plus bas à garanties égales ?

Mme Clémentine HOCHART : Oui car il y a un minimum au niveau des garanties. Un minimum était posé, qu'ALLIANZ propose donc c'est 90% du traitement de base et il fallait au moins 40% du régime indemnitaire donc là ils sont à 45% et par contre, ils ont proposé un taux qui est plus important que ce que nous avions jusqu'à présent mais c'était l'offre la mieux-disante.

M. Pierre FRESSYNET : Il y a le décès en plus.

Mme Clémentine HOCHART : Voilà, il y avait des compléments en termes de couverture du risque avec l'invalidité, ce qui n'était pas inclus précédemment mais ce qui explique que ça coûte plus cher puisque la couverture porte sur des risques qui coûtent plus chers à l'assureur aussi.

M. Serge BÉRARD : Nous pourrions disposer de l'offre justement peut-être pour les élus qui le souhaitent ; mettre à disposition les garanties qui sont proposées ?

Mme Clémentine HOCHART : Oui, parce que là nous sommes uniquement sur la partie prévoyance donc en fait il n'y a pas de contrat ; ce ne sont pas les contrats individuels que nous avons avec les agents mais nous avons, ce que je viens de vous dire et nous pourrions vous le faire passer. C'est le taux de couverture sur le traitement de base, le régime indemnitaire et les options qui peuvent être souscrites ou pas par les agents, décès et invalidité. Cela porte sur ces quatre éléments.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

16. SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

TABLEAU DES EMPLOIS

Mise à jour au 1^{er} janvier 2026

Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Je poursuis avec le tableau des effectifs, c'est récurrent comme chaque année. Cette année il y a eu un important travail de mise en cohérence entre les postes inscrits et les postes supprimés dans ce tableau des effectifs et comme vous avez vu, nous avons passé des délibérations pour faire en sorte que chaque poste inscrit soit bien constaté par une délibération et non pas par un simple arrêté comme cela se faisait par le passé.

À ce jour pour la ville, nous affichons 220 postes pour 211 pourvus donc un écart de 9 postes. Ces postes non pourvus proviennent traditionnellement de plusieurs raisons dont le congé parental ; nous regardons le poste de la personne pour quand elle reviendra, les postes créés en prévision d'un avancement de grade ou une réussite de concours et les postes en attente de recrutement et les postes des personnes qui sont en détachement.

En commission n°1, nous avons évoqué l'idée d'avoir une amélioration de ce tableau pour une meilleure visibilité en termes de suivi des effectifs réels et d'ETP. En fait, ce tableau est plutôt un outil technique ; il n'est pas destiné à afficher des notions de masse salariale ni d'ETP. Il n'y a pas d'historique et il n'y a pas de projection budgétaire donc ce travail de projection budgétaire par rapport à un historique en masse salariale et en ETP est travaillé lors des sessions d'arbitrage budgétaire où il y a toute une partie qui concerne les questions RH donc avec les suivis et les besoins en ETP et masse salariale service par service, direction par direction. Une synthèse de ces travaux fait traditionnellement partie de la présentation lors du ROB, du Rapport d'Orientation Budgétaire qui est en fin d'année vraisemblablement.

M. Serge BÉRARD : La prochaine fois, au prochain Conseil.

M. Pierre FRESSYNET : Pour revenir au tableau des effectifs de la ville, cette année il y a une différence par rapport à l'année dernière, si on compare les chiffres. Nous avons extrait les postes de vacataires, ce qui explique la forte diminution des postes non permanents qui étaient de 115 en 2024 et qui passent à 30 en 2025. En fait, ces postes de vacataires sont très fluctuants ; nous en avons besoin ou pas, nous les mettons en œuvre ou pas en fonction des besoins réels et il ne paraît pas pertinent de les laisser au tableau des effectifs.

Les postes permanents sont de 190 en 2025 et ils étaient 197 en 2024 ; voilà pour la ville. Pour la RCAVB c'est plus simple, il y a 6 postes inscrits et 6 postes pourvus.

Ce qui vous est demandé en fait, c'est de valider cette présentation des tableaux des effectifs avec 220 postes inscrits dont 211 pourvus pour la ville et 6 inscrits, 6 pourvus pour la RCAVB.

M. Serge BÉRARD : Nous avons donc à faire à un cadre réglementaire et pas à un outil de gestion. Il faut avoir ces emplois inscrits pour pouvoir recruter.

Mme Christiane CONSTANT : Une petite question : cette variation justement des postes de vacataires, connaissez-vous la répercussion sur la masse salariale annuelle ? Puisque c'est en baisse.

M. Pierre FRESSYNET : Aucune répercussion, c'est juste une présentation, il n'y a pas de masse salariale. En fait, il faut voir ce tableau comme des coquilles dans lesquelles on met des cadres d'emploi ; même pas des personnes. On inscrit un poste pour pouvoir y affecter quelqu'un dedans et les postes vacataires, il n'y a pas besoin de faire ça.

M. Serge BÉRARD : Cela permet d'avoir une vision aussi de tous les profils que nous recrutons et qu'on emploie dans la commune mais le cadre de gestion, nous le verrons dans la discussion budgétaire puisque là on parlera de budget, des conséquences et je pense que nous ferons un petit effort aussi pour mettre en lumière comment notamment on arrive à la fin du mandat, comment évolue cette masse salariale et à consolider sur d'ailleurs, si on veut avoir une vision claire puisque vous savez qu'au cours du mandat, il y a eu pas mal de modifications dans l'organisation entre la Régie autonome et aussi le CCAS au début du mandat et dans lequel on trouvait notamment tout ce qui était petite enfance qui a été remis dans le budget principal donc ça méritera de faire une présentation qui soit bien explicite pour qu'on comprenne bien comment la masse salariale, pour le coup, a évolué ces dernières années avec tous les paramètres qui expliquent les évolutions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 4 abstentions et 32 présents.

17. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent

Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit là aussi du tableau d'emplois pour modifier la durée d'un emploi permanent. Nous avions passé déjà ce cas de figure en Conseil municipal pour deux autres postes et il s'agit de faire passer un poste qui est un temps non complet à 80 % au niveau de la direction des services techniques. Cela a d'ailleurs été demandé par la personne qui est titulaire de ce poste et ce qui correspond aussi au souhait de la collectivité, sachant que les 20% de travail économisés sont absorbés par de la réorganisation ou de l'optimisation dans les plannings.

Il s'agit d'un poste d'adjoint technique en catégorie C et donc on vous demande d'autoriser la modification de cet emploi dans le tableau des effectifs pour le passer de 100% à 80% à compter du 1^{er} décembre 2025, comme on l'a vu en commission n°1.

M. Serge BÉRARD : Merci M. FRESSYNET. Des questions ou remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Nous sommes arrivés au terme de ces délibérations. Vous voyez que vous êtes un homme heureux, qui va bien dormir cette nuit et il le mérite en plus parce que ce n'est pas toujours facile de suivre, de faire ce travail très technique, RH, qui n'est pas que de la RH dans le relationnel mais aussi les documents à compulser, à mettre au point et c'est un gros chantier, c'est comme ça, on doit respecter toutes ces règles. Pardon, il y en a encore une.

18. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – SERVICE ANIMATION JEUX / LUDOTHÈQUE

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires – Année 2026

Rapporteur(s) : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Comme chaque année aussi et au niveau du service animation jeux /ludothèque, il faut lui doter un quota d'heures de vacation. Habituellement, ces heures sont utilisées pour aider les permanents à accueillir le public, à participer aux animations, aménager les espaces jeux, installer et ranger les jeux et certaines activités administratives qui sont liées aux inscriptions.

Donc il vous est demandé de renouveler un quota de 280 heures pour l'année 2026. C'est le même quota qu'en 2025 et c'est à répartir sur un ou plusieurs postes d'adjoint(s) d'animation en catégorie C et de fixer la rémunération horaire, comme c'est indiqué sur le rapport, qui est une rémunération en fonction du niveau d'études. Il vous est demandé donc d'accorder ce quota de 280 heures.

M. Serge BÉRARD : Michèle EYMARD me signale que ce matin, il y avait une activité ludothèque qui marchait très bien. C'est vrai que depuis la rentrée, on a ouvert ce nouveau service, on est très heureux de voir à quel point il rencontre un grand succès, qui peut poser peut-être à terme des problèmes d'organisation si on veut faire face et bien servir tous les Brignairots qui s'intéressent aux jeux. Ça sera un sujet à aborder dans l'avenir bien entendu.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est un renouvellement de ce qu'il y avait déjà ?

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est le même ; c'est pour pouvoir embaucher, les mêmes quotas. Qui s'abstient ? Qui vote ? Une abstention donc à l'unanimité, avec une abstention. Merci donc. Madame la Directrice générale des services.

• INFORMATIONS

1. Décisions du Maire

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Merci Monsieur le Maire et vous allez voir, on va être rapide en termes de décision ce soir parce que j'en ai une à vous présenter. Elle est du 6 novembre 2025. Il s'agit d'une cession à titre gratuit de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui concerne un barnum de trois mètres sur trois, avec son kit d'habillage et son sac de transport donc la valorisation de cette cession à titre gratuit, elle est chiffrée à hauteur de 1 327 € TTC et la décision porte sur l'acceptation de ce don.

M. Serge BÉRARD : Qui nous sera bien utile parce qu'on a tellement d'activités qu'on a besoin de matériel. Merci beaucoup, je passe la parole à nos élus qui nous représentent dans les syndicats et tout d'abord, Jean-Philippe GILLET pour une présentation du rapport d'activité du SITOM.

2. SITOM SUD RHÔNE – Rapport d'activité 2024

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer de vous présenter succinctement parce que je suis parti d'un document qui avait 82 transparents et je suis arrivé à une petite vingtaine.

Premier rappel, c'est plus un rappel, c'est sur l'organisation du SITOM. Alors bien sûr, ce bilan est pour l'année 2024, comme on a presque toujours un an de retard donc cette organisation du SITOM, elle porte sur trois Communautés de communes et sur 23 communes et pour un nombre d'habitants qui est quand même de 90 800. La tendance tous les ans, c'est que la population a tendance à augmenter légèrement. Il est précisé ici que sur ce périmètre-là, on a gagné 1,33% en nombre d'habitants.

La SITOM donc comme vous le savez, c'est le syndicat qui traite tous les déchets donc quels sont les déchets et quelle est l'évolution globale des déchets traités par le SITOM en 2024 ? On va commencer par les poubelles grises, en haut, que l'on appelle les OMR donc c'est les ordures ménagères résiduelles. Pour le SITOM, ça représente quand même 14 561 tonnes et on s'aperçoit qu'on a une légère décroissance, ce qui est la tendance générale d'année en année sur les poubelles grises.

Alors pour que ça vous parle un petit peu plus, j'ai récupéré les chiffres pour Brignais, pour la CCVG donc sur la CCVG en 2024, c'est 5 646 tonnes donc ça représente une bonne part quand même du SITOM et pour Brignais, on est en 2024 à 2 418 tonnes et là aussi, cela se traduit entre 2023 et 2024 par une légère baisse.

Si on considère maintenant les poubelles jaunes donc ce qu'on appelle la collecte sélective, c'est la plupart du temps des emballages et des papiers qui sont recyclables. Au niveau du SITOM, c'est 4 357 tonnes ; pour la CCVG, c'est 1 684 tonnes et pour Brignais, c'est 660 tonnes. Ensuite il y a le verre donc le verre représente aussi 3 162 tonnes donc c'est une collecte qui est à part puisque les gens mettent dans des bennes à verre. Pour la CCVG, c'est 1 186 tonnes et 444 tonnes pour Brignais donc sur les différents silos à verre. Le SITOM gère aussi les déchetteries où sont collectées au niveau du SITOM 18 394 tonnes ; alors pour la déchetterie de Brignais, je n'ai pas exactement le chiffre parce que c'est un peu plus compliqué. Il y a huit déchetteries sur tout le SITOM et la déchetterie de Brignais est principalement pour Brignais mais aussi pour Vourles et pour Millery donc c'est difficile d'avoir un chiffre sur cette déchetterie-là.

Et en dernier, une dernière collecte qui s'est lancée depuis quelques temps, c'est sur les biodéchets donc au cumul sur le SITOM, c'est 45 tonnes qui ont été collectées et au niveau de la CCVG, c'est 15,5 tonnes et pour Brignais sur quatre points d'apport, de collecte en 2024 parce qu'il y en a un peu plus en 2025, c'est 7 tonnes donc c'est sur quatre points. C'est quand même assez important, même si ça reste à développer.

Sur le slide suivant, là c'est pour vous donner une idée de l'évolution des tonnages collectés, donc OMR, c'est les poubelles grises collectées depuis 2015 donc on voit qu'en permanence, on a une érosion et c'est quand même très souhaitable puisque ça veut dire que le tri s'améliore et je pense aussi, les apports en déchetterie sont un peu plus nombreux et les habitudes de consommation, je pense, changent aussi.

M. Serge BÉRARD : On espère.

M. Jean-Philippe GILLET : Alors je rappelle que OMR c'est ordures ménagères des bacs gris donc la valorisation, c'est le brûlage en incinération donc ça se fait sur les incinérateurs qui sont à Gerland.

Ensuite, on va passer à l'évolution du contenu des poubelles jaunes donc pour les Communautés de commune, la CCVG en gros, sur les trois Communautés de communes, c'est à peu près équivalent. Vous voyez en vert la CCVG qui est à 51 kilos de poubelles jaunes par habitant et par an et Brignais, on est tout à fait dans la norme puisqu'on est à 52,58 kilos par habitant et par an.

Dans la CCVG, il y a une commune quand même qui est à noter, Chaponost qui se démarque par 60 kilos par habitant et par an donc ce qui est quand même mieux. Soit c'est un tri ou alors ils consomment plus et ils ont plus d'emballages mais c'est assez significatif parce que ces emballages sont triés ensuite et c'est valorisé en fonction des différents matériaux.

M. Serge BÉRARD : Les Chaponois sont des amis ; nous ne ferons pas de commentaire.

M. Jean-Philippe GILLET : Non et puis c'est difficile de savoir exactement ce qu'il en est. Ensuite, sur la collecte sélective du verre donc la collecte du verre, c'est à peu près aussi un tiers-un tiers dans le camembert. Sur la CCVG, c'est 36 kilos par habitant et par an ; à Brignais, on est tout à fait dans la moyenne puisqu'on est à 35,3 kilos par habitant et par an et on note une légère baisse de collecte mais c'est -1% au niveau de la CCVG et -0,8%.

Alors est-ce que ça veut dire qu'on boit moins ? Non, il n'y a pas que les bouteilles de vin, il y a tout ce qui est pots de confiture et tout ça donc c'est une tendance, ça veut dire que c'est quand même assez bien trié. Quand on regarde par rapport à la moyenne nationale, non, c'est à peu près bon.

Par contre, à la Métropole de Lyon, on est qu'à 22 kilos par habitant donc ça veut dire que sur une zone comme la CCVG et le périmètre SITOM, on est sur des bonnes pratiques.

Ensuite, collecte et traitement des déchets ménagers donc là aussi c'est ça reprend un peu tout, c'est l'évolution des ratios de collecte sélective léger donc tout ce qui est papiers, emballages et du verre donc le verre, c'est en vert. Sur le verre, il y a eu une légère hausse mais on est, disons, à peu près étales donc comme pour les OMR mais un peu moins net donc les emballages recyclables, on voit qu'il y a une légère érosion sur les dix dernières années.

Alors là c'est je pense qu'il y a quand même un souci, les gens ont un peu plus conscience à minimiser donc soit ils trient mieux mais même en triant mieux, le poids est moindre. Je pense que les habitudes de consommation sont mieux ancrées dans l'esprit des gens et puis aussi, il y a un effort des producteurs pour alléger les emballages. Je pense qu'il y a dix ans, on avait du suremballage et des emballages beaucoup plus lourds donc tout ça fait qu'on a une légère tendance à la baisse.

Ensuite, le SITOM a fait appel à un partenaire, un éco-organisme qui s'appelle LEKO et cette entreprise a fait une analyse fine des ordures ménagères du SITOM. Ils ont prélevé sur différents endroits, ils ont fait une analyse fine et on s'aperçoit qu'on a encore quand même des marges de manœuvre puisqu'il y a à peu près 25% du contenu des poubelles grises qui seraient valorisables si c'était mieux trié et ça, c'est sans compter les biodéchets qui sont encore beaucoup dans les poubelles grises donc c'est les restes de repas et les choses comme ça, tout ce qui est biodéchets, épluchures...

Et donc tout cela ça veut dire qu'à terme, ça serait bien de les sortir de ces poubelles grises parce que c'est de l'incinération et que le coût de l'incinération va devenir de plus en plus élevé et puis écologiquement, ce n'est vraiment pas la panacée puisqu'on brûle des choses pour les mettre ensuite avec les résidus en décharge alors que par les biodéchets on peut faire du compost et avec les emballages, on peut recycler quand même un maximum de choses.

Ensuite donc c'est quelque chose sur les 8 déchetteries, donc les déchetteries, au niveau du SITOM, c'est quand même 19 300 et quelques tonnes de déchets qui ont été déposés en 2024 donc c'est énorme et il y a beaucoup de choses qui sont triées. Ce qui est intéressant, c'est qu'il apparaît des nouvelles filières de tri, c'est-à-dire des choses qui sont isolées donc par une multiplicité de bennes, vous avez dû le remarquer sur les déchetteries, en particulier à la déchetterie de Brignais donc maintenant, on peut sortir les plastiques rigides qui ont un meilleur recyclage, les palettes en bois, le polystyrène qui peut être mis de côté alors qu'avant c'était tout mélangé et la laine de verre aussi.

L'objectif, c'est valoriser plus et enfouir moins donc ça, c'est la vision et le développement futur. Ensuite, sur les biodéchets dont je vous ai parlé tout à l'heure donc c'est 44-45 tonnes au niveau de l'ensemble du SITOM. Alors il y a deux communes qui se distinguent dont Brignais et Saint Symphorien d' Ozon ; c'est sur les quantités collectées donc en 2024, sur quatre points d'apport, c'est les fameuses 7 tonnes dont je vous ai parlé. Alors je rappelle que ces biodéchets sont collectés par un organisme qui basé à Vourles et ensuite, ils sont traités pour faire du biogaz à Saint-Denis-sur-Coise au-dessus de Saint-Martin-en Haut et ce biogaz est réinjecté dans le réseau donc c'est quand même une valorisation. En plus, le résidu peut servir d'engrais ; c'est un liquide qui peut être épandu dans les champs. En 2025, il y a deux nouveaux points d'apport supplémentaires mais enfin, on est loin de couvrir tous les collectifs de la commune ; cela reste un point à développer.

Le slide suivant, c'est le bilan donc on peut passer assez vite parce que c'est le récapitulatif de ce que je viens de donner plus en détail donc on peut passer.

Alors comment prévenir les déchets ? L'idée pour les biodéchets, c'est d'utiliser des composteurs ou bien les points d'apport volontaires donc pour les gens qui ont de la place, c'est de mettre des composteurs. Depuis 2015, le SITOM encourage l'acquisition de composteurs ; la commune de Brignais, depuis plusieurs années, cinq-six ans, apporte une aide supplémentaire à l'achat de composteurs donc on voit que petit à petit, les gens s'équipent. En 2024, par exemple, c'est 657 composteurs sur tout le SITOM. Alors j'ai fait un petit récapitulatif aussi pour Brignais donc Brignais en 2021, c'est 86 composteurs achetés 2022, 44. Alors il y a eu un petit trou, je ne sais pas si vous vous souvenez, parce qu'il y avait pénurie de bois et ils avaient fait avec des plastiques recyclés mais ça n'avait pas eu...et ils n'étaient vraiment pas beaux et il y a eu u très peu d'achats.

En 2023, on est reparti à 132 composteurs et 2024, 97 et en 2025, on est un peu sur la même lignée donc ça veut dire que quand même les gens s'équipent.

Ensuite une petite slide sur l'économie circulaire donc ce sont des collectes vraiment très spécifiques, en particulier les piles.

Sur le SITOM, c'est 12 tonnes de piles, c'est quand même beaucoup et puis la collecte des vêtements usagés donc c'est les relais, qui a failli s'arrêter mais qui a été sauvé in extremis. C'est 85 silos de relais et 566 tonnes de vêtements collectés et chaussures, ce qui est quand même beaucoup.

Ensuite pour finir donc c'est l'économie, le coût de la collecte des traitements OMR et pour la CCVG, vous voyez que ça représente quand même 1 241 687 € ; ce n'est pas des sommes anodines donc je pense que dans ce prix-là, il y a la collecte, c'est-à-dire les tournées des camions qui ramassent plus le prix de l'incinération.

Sur le slide suivant, c'est le coût de l'incinération donc c'est ce que je viens de vous dire en gros et la collecte, c'est à peu près la moitié et l'autre prix, c'est l'incinération. Alors ce qu'il faut voir aussi, c'est que l'incinération, d'une part ce n'est pas très vertueux et puis c'est-à-dire qu'on est jusqu'à présent on bénéficiait de coût assez raisonnable puisqu'à l'heure actuelle, le coût de l'incinération tourne autour de 90 € la tonne mais que dans les années à venir, on s'attend à des prix qui explosent, de l'ordre de 130 € progressivement et on devrait arriver à 140 € la tonne donc moins on aura à brûler de déchets, mieux ça vaudra. Alors qu'est-ce qui explique ce taux ? Donc à Gerland, vous avez trois gros incinérateurs et il y en a un, voire deux et c'est des investissements énormes et qu'il faudra amortir dans les années à venir, ce qui va impliquer un sur enrichissement.

Alors déjà, on avait eu une alerte grave en 2024. Je vous avais parlé un jour du gaz hilarant dans des bonbonnes, des cartouches métalliques et un certain nombre de cartouches ont été mises dans des poubelles et quand ça va dans l'incinérateur qui est à 900 degrés, le peu de gaz qui est dedans explose et ça a détruit une partie du four et il n'y a pas eu de four. Nos ordures ménagères ont été enfouis pendant ce temps-là pendant quelques mois, le temps que les réparations se fassent en 2024. C'est un point de vigilance, il ne faut vraiment pas qu'il y ait ces cartouches dans les poubelles en tout cas.

Ensuite, le coût d'exploitation des déchetteries donc c'est pour vous donner un peu l'idée du coût et ça représente quand même pour les huit déchetteries, 2,5 millions d'euros en gros, en 202 mais c'est des choses essentielles quand même.

Ensuite, slide suivant donc en gros comment est financé le SITOM ? En fonctionnement, les dépenses principales. Alors les dépenses principales, c'est en bleu ; les déchetteries ensuite en orange, c'est représenté par la collecte plus l'incinération des OMR donc les poubelles grises ; ah non, l'incinération est séparée, excusez-moi, c'est en gris donc c'est uniquement la collecte. Alors pour la collecte, l'ordre d'idée, il faut savoir qu'un camion poubelle, c'est en gros 100 litres de gasoil au 100 kilomètres parce que c'est arrêts/démarrages et plus toute l'énergie qui est nécessaire pour comprimer les vénins... donc c'est vraiment des engins très énergivores. Il y en a des électriques mais pour l'instant c'est très rare et c'est très cher, malgré tout donc les options, c'est d'utiliser du gasoil bio biodiesel donc d'origine végétale, ce qui permet de verdier un petit peu la collecte.

Ensuite, il y a le tri et les frais administratifs qui représentent beaucoup moins et ensuite, quelles sont en dernier pour terminer les recettes principales ?

Donc les recettes principales, ce sont les soutiens par les organismes, les filières donc c'est les filières, c'est ce que le SITOM récupère de ce qui est trié donc quand ça va dans des filières, les gens qui recyclent, mais c'est très variable.

Par exemple le papier, il était pris à zéro, les cartons, ça avait complètement chuté, les métaux c'est un peu mieux et les participations donc les participations, c'est ce qui est versé financièrement par les collectivités et provient de la TEOM ; la fiscalité donc qui est collectée sur les impôts fonciers ; c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. Serge BÉRARD : Qui représente 5 % à peu près.

M. Jean-Philippe GILLET : Je crois que cette année, ça va être 4,92 % en 2025 et en 2024, c'était 4,82 %. Alors c'est un pourcentage de la base de la taxe foncière et ça, c'est pour couvrir la collecte, l'incinération et le fonctionnement des déchetteries ; les trois volets.

J'en ai terminé de la présentation mais je profite quand même pour faire un petit rappel. Au 1^{er} janvier 2026, l'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères a été lancé et on va avoir une nouvelle organisation à partir du 1^{er} janvier 2026. C'est pour cela que, dans le cadre de la concertation citoyenne, on avait organisé une enquête et suivie d'une restitution en réunion publique et où une forte majorité s'était prononcée en faveur d'une collecte unique des ordures ménagères donc des bacs gris une fois par semaine au lieu de deux fois par semaine, puisqu'on s'apercevait dans la pratique que souvent, les gens ne sortaient pas leurs poubelles deux fois par semaine et pouvaient venir une fois.

Par contre, les poubelles jaunes qui étaient une fois tous les quinze jours vont passer à une fois par semaine donc ça, ça seraient les nouvelles dispositions qui vont être mises en pratique à partir du 1^{er} janvier 2026. Alors on conservera aussi les collectes dans les impasses par des mini bennes parce qu'il y a un service spécifique à Brignais pour les endroits, rue de la Ratière par exemple pour ne pas citer, Conchin, Chapelier et tout ce qui est étroit, c'est une mini benne qui fait le ramassage.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi, je voudrais vous poser une question. Au niveau de la cohérence sur la CCVG, nous c'est donc bacs gris, bacs jaunes une fois par semaine à partir du 1^{er} janvier. Par contre, les autres communes, j'ai discuté avec d'autres habitants, c'est une fois tous les quinze jours.

M. Jean-Philippe GILLET : Ça, c'était la directive ; enfin c'est ce que souhaitait le SITOM.

Mme Christiane CONSTANT : Et la CCVG a validé ça ?

M. Jean-Philippe GILLET : En fait, c'est chaque commune. Par la CCVG, on aura le service minimum, c'est- à-dire une demi collecte par semaine de poubelles grises mais on demande, expressément à Brignais, le fait d'avoir une collecte par semaine et pas tous les quinze jours en grises.

Mme Christiane CONSTANT : Nous on a obtenu ça.

M. Serge BÉRARD : En fait ce n'est pas vraiment obtenu. En réalité, donc il faut rappeler quand même que la compétence ordures ménagères, déchets est une compétence portée par la Communauté de communes.

On est aujourd'hui impliqué, on présente un rapport au niveau de la commune mais c'est la Communauté de communes qui porte cette compétence, que dans ce cadre-là, il est convenu depuis longtemps que chaque commune garde malgré tout une certaine maîtrise ou en tout cas que le point de vue des communes soit entendu et que les pratiques qui sont mises en place tiennent compte des communes et ne sont pas systématiquement les mêmes pour toutes les communes en fonction des contraintes.

On voit par exemple, notamment ça se voit quand on compare les Communautés de communes, que les enjeux de collecte sur la COPAMO où il y a beaucoup de villages, ne sont pas du tout les mêmes qu'à Brignais, ce qui nous a conduit justement, on voulait à travers cette enquête, prendre la mesure des attentes de nos concitoyens et lorsqu'on a constaté et ça répondait aussi à des aspirations qu'on pouvait avoir que passer deux fois par semaine pour les bacs gris, ça n'avait plus beaucoup de sens du fait que c'est une histoire qui a été mise en place avant qu'il y ait le tri et qu'on pouvait passer raisonnablement à une fois par semaine pour le gris et qu'en revanche, et aussi c'était une volonté qui est issue des échanges qu'on a pu avoir, de se dire qu'il faut qu'on encourage le tri. Comme il y avait une attente qui est plus de passage de poubelles jaunes qui correspondait aussi à notre volonté d'améliorer les possibilités de tri, on a fait cette demande auprès de la Communauté de communes et donc du SITOM, d'avoir une réponse spécifique avec un coût qui sera refacturé à Brignais spécifiquement, donc on payera un peu plus cher parce qu'en fait le SITOM a une comptabilité analytique et est capable de calculer le coût de revient lorsqu'il y a des pratiques différentes.

On a fait ce choix là parce qu'on est la commune la plus importante de toutes les communes, on est les seuls à être plus de 10 000 habitants et avoir en particulier, ça c'est aussi un point important, des résidences, beaucoup de résidences que n'ont pas les autres communes, ce qui fait que ça explique notre position. Malgré tout, il y aura une conséquence, c'est que bien qu'on passe, puisque là, aujourd'hui, on était en gros à trois collectes par semaine.

M. Jean-Philippe GILLET : 2,5.

M. Serge BÉRARD : 2,5 et on va passer à 2 mais on aura quand même certainement un coût supplémentaire du fait des appels d'offres ; très léger donc pour revenir à la fiscalité puisque tout ça est fiscalisé, ça ne devrait pas changer le taux sensiblement.

M. Jean-Philippe GILLET : On s'en sort relativement bien.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que ça répond à votre question, Mme CONSTANT ?

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais voilà, je verrai après au niveau des autres communes.

M. Jean-Philippe GILLET : Alors c'est vrai que le raisonnement n'est pas très intuitif parce qu'on se dit par exemple sur les poubelles grises, on baisse en gros l'offre de moitié mais ce qu'il faut voir derrière, c'est que pour faire une collecte, actuellement, c'est trois camions donc vous avez trois camions et trois équipes deux fois par semaine alors que pour faire une seule ramasse par semaine, en gros, il faudra cinq camions et cinq équipes.

Moi les chiffres que j'ai en tête, c'est 29 tonnes par semaine, réparties généralement 19 tonnes le mardi et 10 tonnes le vendredi mais ce n'est pas trois camions, au contraire, il faudra qu'ils ramassent les 29 tonnes en une seule fois donc du coup ça ne sera pas trois camions. Intuitivement, on peut se dire que ça doit être moitié moins cher mais quand on analyse bien le système, ce n'est pas aussi simple.

M. Serge BÉRARD : Il y a un peu de productivité mais pas complètement.

Mme Sylvie GUINET : Oui, c'est pour ça justement, quelle va être la communication sur ça ? Parce que les gens, ça va être réduction de ramassage, réduction de coût.

M. Serge BÉRARD : Alors il y a déjà eu des communications sur le sujet, c'est déjà passé mais il faut qu'on travaille bien entendu, sur cette question-là, que les gens ne soient pas surpris, qu'ils ne mettent pas leurs poubelles le vendredi et qu'ils attendent les camions. Pour le reste, au niveau des jours, je crois que ça ne change pas donc pour les jaunes, ça sera plutôt facile.

M. Jean-Philippe GILLET : Ce sera le mardi et le mercredi.

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas si cela vous est déjà arrivé de louper un passage de jaunes mais ça fait un mois après.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est un mois.

M. Serge BÉRARD : Donc là, ce sera plus facile. C'est pour ça que ça devrait inciter au tri parce que quand on a loupé le passage, après qu'est-ce qu'on fait ; on n'a pas forcément la place pour...

M. Jean-Philippe GILLET : Pour les jaunes par exemple, on augmente mais aussi, ce qu'il faut voir, la collecte des jaunes, comme ça pèse beaucoup moins lourd donc une collecte de jaunes est dure. Généralement ils finissent vers 16 h 00 alors que les grises, à 12 h 00 c'est fini, en partant à la même heure parce que c'est beaucoup moins lourd donc ils peuvent emmagasiner beaucoup plus dans le camion mais du coup il faut collecter beaucoup plus donc ce n'est pas immédiat de dire que ça va être moins cher.

M. Serge BÉRARD : Lors de l'enquête, on avait mis aussi en évidence le fait qu'il y ait de grosses attentes des Brignairots concernant l'évolution de nos déchetteries donc c'est un point aussi qu'on traite depuis pas mal de temps et puis là, ça nous a conforté dans le fait qu'il fallait vraiment avancer sur cette question. Comme vous le savez, on a un sujet de foncier sur cette déchetterie puisque les nouvelles déchetteries ; aujourd'hui on a une déchetterie sur un terrain en gros de 3 500 mètres carrés. Les nouvelles déchetteries que fait le SITOM s'implantent sur des terrains de pas loin d'un hectare parce qu'il y a de nouvelles pratiques de déchetteries à plat qui prennent beaucoup plus d'espace, beaucoup plus confortables, qui permettent de stocker les voitures, qui sont beaucoup moins dangereuses mais l'inconvénient, c'est qu'elles prennent de la place et comme vous le savez, le foncier est rare à Brignais. Après bien des tergiversations sur le lieu, des discussions sur le coût aussi parce que le terrain, dans certaines communes autour de nous, de la campagne de la COPAMO par exemple, souvent les déchetteries ont été faites en zone agricole et quand on fait une déchetterie en zone d'activité, comme c'est le cas chez nous, bien entendu, le prix du mètre carré n'est pas le même donc on a eu beaucoup de débats sur cette question.

Tout ça pour arriver à dire qu'avec la CCVG qui porte la compétence, on a trouvé un accord, un terrain, le terrain qui est choisi ; alors tout n'est pas encore signé mais un accord de principe a été trouvé avec le SITOM et la CCVG. Le terrain va donc être acheté par la CCVG qui le mettra à disposition du SITOM puisque la compétence est intercommunale. Ce terrain, on en avait déjà parlé mais je le confirme, c'est le terrain qui est au bout de la rue des Ronzières, après la déchetterie actuelle, quand on continue, qu'on prend derrière la STEF, un terrain qui sera à peu près d'un peu moins d'un hectare. Enfin, il y aura un hectare qui sera mis à disposition mais dans la pratique, comme il y a des coefficients de pleine terre..., ça sera à peu près, je crois, 8 000 mètres carrés la déchetterie, ça devrait convenir, qui évitera les bouchons qu'on a pu connaître, enfin qui devrait changer significativement le confort des usagers à tout point de vue et la sécurité également.

Donc ce projet est en cours, on est en train de dimensionner les choses pour que la cession du terrain se fasse ces jours et ensuite, en 2026, après c'est à la main du SITOM mais ils avaient déjà travaillé le sujet, ils arrivent avec un projet qui vous sera présenté dès qu'on aura plus d'éléments, bien entendu ; ce sera présenté à l'ensemble des élus. Je pense qu'on fera sûrement une Commission générale sur le sujet dès qu'on aura tous les éléments fournis par le SITOM. On est en courte finale sur ce sujet qu'on travaille depuis pratiquement cinq ans maintenant. J'ai cru qu'on n'y arriverait pas et finalement voilà, à la fin de ce mandat, la déchetterie n'est pas construite mais elle le sera, j'espère, à fin 2026. Il faut compter six mois, un an de travaux pour la réaliser.

Derrière bien entendu, il y a des enjeux de voirie, là aussi sur lequel on reviendra, peut-être de bouclage, de voirie derrière la STEF donc c'est un projet quand même conséquent qui impliquera un investissement de plusieurs millions à la sortie entre les dépenses qui seront engagées par la CCVG pour les voiries, pour les aménagements et bien entendu la déchetterie elle-même. La déchetterie, c'est de l'ordre de 3 millions d'euros je crois.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, 2,5 millions d'euros à 3 millions d'euros une déchetterie à plat, hors terrain.

M. Serge BÉRARD : Voilà donc un projet qui va enfin aboutir, on va dire. Est-ce qu'il y a des questions sur le SITOM et la gestion des déchets ? Je vais donner la parole à M. REMILLY qui va nous parler de l'eau maintenant et du SIDESOL.

3. SIDESOL – Rapport d'activité 2024

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Oui bonjour, Roger REMILLY donc on va finir par des histoires d'eau. Alors le rapport fait 43 pages. Le premier slide, c'est une présentation du territoire du SIDESOL, 13 communes. Le SIDESOL est le Syndicat Intercommunal de Distributions d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais donc 13 communes : Brignais, Brindas, Chaponost, Messimy, Thurins, Yzeron et on monte jusqu'à Chevinay, Courzieu, Montromant donc vous voyez que Brignais est sur la base la plus basse. L'eau qui est distribuée à Brignais est l'eau qui coûte le moins cher dans le syndicat.

13 communes, 27 699 abonnés, 61 000 habitants, 61 secteurs de distribution ; ce qui s'appelle secteur de distribution, c'est des répartitions, 676 kilomètres de canalisations, 34 réservoirs constituant une capacité de stockage global de 20 000 mètres cubes. Alors dans ma mission personnelle, je suis chargé de la visite des ouvrages et leur mise en sécurité donc je fais des visites de châteaux ; c'est impeccable. Donc 6 stations de pompage, 108 appareils de régulation ; c'est des vannes télécommandées, des réducteurs de pression, tout un tas de choses et 73 compteurs de sectorisation. Cela veut dire que le syndicat sectorise les consommations et puis il y a tout un tas d'appareillages qui permettent de pouvoir mesurer les consommations qui se font la nuit pour essayer de voir les fuites, tout ce qui peut se passer sur le réseau.

Brignais donc deux délégués titulaires, moi-même et M. BOISSERIN et suppléants, Mme MARCILLIERE et M. CATRAIN.

Je vais vous présenter un peu le Syndicat Mixte Eau Potable RHÔNE SUD parce que l'eau qu'on boit à Brignais, elle provient en partie de la nappe du Garon mais elle provient aussi de la nappe de RHÔNE SUD. RHÔNE SUD c'est un syndicat des eaux et la zone de captage est située à Ternay, quand on passe le pont autoroutier de chaque côté et elle distribue l'eau au SIDESOL au syndicat de Millery Mornant, au syndicat de l'eau du Grand Lyon, Givors, Grigny, Vienne Agglomération, Chasse-sur-Rhône et Communay et Région : Ternay, Solaize donc c'est un vaste périmètre.

Sur le slide d'après, c'est un peu le tracé si vous voulez du Syndicat Rhône Sud et vous voyez en haut l'interconnexion avec le Grand Lyon ; alors on en parlera. L'interconnexion avec le Grand Lyon, elle permet actuellement de puiser 2 000 mètres cubes par jour en provenance du Grand Lyon, qui est une eau où il n'y a absolument pas de PFAS et ce qui permet d'alimenter le réservoir de la Côte et comme à Brignais, et comme toute l'alimentation du syndicat de Sud-Ouest Lyonnais se fait à partir du réservoir de la Côte, ce qui permet d'irriguer tout le syndicat des eaux avec des teneurs en PFAS en-dessous des seuils de ce qui permet de garantir la qualité de l'eau.

Vous voyez après tout le circuit jusqu'à Rhône Sud donc la zone de captage qui se trouve à Chasse - Cernay et donc il y a toute une ligne de puits de captage avec des zones de protection où l'eau est pompée pour alimenter le syndicat.

Le slide d'après, c'est le prélèvement des ressources, 4 millions de mètres cubes qui sont mis en distribution, 3 millions de mètres cubes qui sont consommés autorisés et 1 million de mètres cubes de perdus. Cela veut dire qu'il y a un rendement de réseau de 77 % ; c'est de l'eau perdue. Ce sont des fuites, ce sont un tas de choses.

M. Serge BÉRARD : Disons que c'est de l'eau traitée. Alors si l'eau n'est pas traitée, c'est vrai que si elle passe par un traitement, ça a un coût.

M. Roger REMILLY : Mais ça, c'est de l'eau traitée.

M. Serge BÉRARD : Ça c'est de l'eau traitée mais alors pas forcément celle qui vient de notre nappe phréatique. 80 % de l'eau qu'on utilise n'est pas traitée quand même.

M. Roger REMILLY : Mais il y a quand même beaucoup de pertes.

M. Serge BÉRARD : Il y a de la perte mais il faut relativiser cette question de la perte parce qu'en fait, l'eau qui est perdue, elle retourne dans la phréatique donc ce n'est pas de l'eau qui disparaît, qui s'évapore ; c'est de l'eau qui retourne d'où elle vient en fait mais juste pour relativiser parce que l'objectif de 100 %, il pourrait être finalement pas forcément pertinent vu les coûts que ça représenterait du fait qu'on traite mais malgré tout, l'objectif reste raisonnable, Roger, il est de quel niveau pour un réseau qui se tient bien en fait ?

M. Roger REMILLY : 80 % ; un ratio de 80 % à peu près.

M. Serge BÉRARD : On n'est pas loin quoi.

M. Roger REMILLY : On n'est pas loin. Il y a une petite baisse mais on n'est pas loin donc la ressource provient de 75 % de la nappe du Garon sur le SIDESOL, 10 % du Syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud et 15 % de l'eau de la Métropole donc c'est un achat d'eau à la Métropole et donc ça a un coût aussi. En plus, vous avez sur les communes d'Yzeron, Courzieu, Montromant des sources qui permettent un apport de 168 868 mètres cubes. Ce n'est pas grand-chose mais ça représente quand même de l'eau qui n'est pratiquement pas traitée, un peu chlorée simplement, et qui à l'époque, n'a pas les mêmes qualités que l'eau de la nappe, du Garon.

Le slide d'après, alors j'ai extrait du document du rapport parce que c'est compliqué, le prix moyen par un abonné domestique pour une consommation annuelle de 120 mètres cubes est de 352 € TTC par an. Ça, c'est le prix moyen. La répartition s'établit ainsi : 38,9 % pour la collectivité, 37,9 % pour le délégataire puisqu'on est en délégation de service public, c'est Suez qui gère, 18 % pour l'agence de l'eau et la TVA. La facture est semestrielle et elle intègre une part fixe pour la collectivité et une part fixe pour le délégataire, ce qui est normal parce que quand vous envoyez un mètre cube d'eau à Courzieu ou à Yzeron, il y a des charges fixes, les stations, il faut qu'elles soient là, les réservoirs, il faut qu'ils soient là et après, il y a une part proportionnelle qui est liée à la consommation et qui va au délégataire et à la collectivité.

Le slide d'après, la qualité des eaux, c'est l'ARS qui fait le contrôle des eaux distribuées. Les contrôles sont faits à l'insu de tout le monde ; c'est l'ARS qui fait les contrôles dans tous les points de distribution du syndicat. Il y a 100 % de contrôles qui sont bons pour la microbiologie et 94 % pour les paramètres physico-chimiques. Il y a des petites anomalies des fois qui sont liées, je ne suis pas chimiste mais Jean-Philippe pourra donner plus de détails.

M. Jean-Philippe GILLET : Un peu de matières en suspension, des choses comme ça.

M. Roger REMILLY : Oui, des choses comme ça qui se promènent dans les conduites parce qu'il faut savoir que lorsqu'il y a une fuite sur un réseau ; par exemple quand on remet en service, s'il y a des réseaux qui sont anciens, vous avez de l'eau des fois qui peut être trouble donc il y a des vidanges qui sont faites, il y a de l'air, il y a un tas de choses, des dépôts qui se font et on ne peut pas systématiquement nettoyer la conduite qui est réparée parce qu'autrement les gens manqueraient d'eau pendant trois ou quatre jours ; le temps de mettre en service, de faire les prélèvements, d'autoriser la ressource.

Donc les fiches de qualité sont disponibles sur le site de l'ARS et depuis 2024, les aménagements de l'interconnexion avec le réseau de la Métropole permettent donc d'automatiser et de réguler la fourniture d'eau de 2 000 mètres cubes sur le réservoir de la Côte à Brignais et de maintenir une teneur en PFAS qui est inférieure aux teneurs limites.

Travaux et endettement : certaines charges de renouvellement sont comprises dans la délégation de service public et assurées par le délégataire et le SIDESOL engage chaque année des opérations de sauvegarde des ouvrages et de leur mise en conformité sécuritaire. Sur les six ans qui sont passés, il y a eu 300 000 € qui ont été engagés, les travaux qui ont été faits, simplement pour mettre en sécurité les travailleurs qui opèrent au niveau du Syndicat des eaux. Il y avait des ouvrages où c'était complètement risqué d'intervenir et quand on sait que lorsqu'on intervient sur un ouvrage, quand il fait beau, que le soleil, c'est impeccable mais si vous intervenez de nuit avec des pépins, que vous ne savez pas ce que c'est, qu'il faut aller voir, vous n'êtes plus dans une notion de travail régulier donc il faut mettre les agents en sécurité. Il y a eu un gros effort de fait. J'ai participé parce que le Président, Julien, m'avait demandé de faire l'audit et donc on arrive à terme et c'est une bonne chose qui a été faite puisqu'il n'il y a pratiquement plus d'endroits qui sont dangereux. Il y a donc aussi une mise en sécurité des ouvrages puisqu'il y a des ouvrages qui ont plus de 100 ans et des ouvrages de plus de 100 ans, il y a des moments où il y a des sujets à traiter.

Alors le taux d'endettement reste très modeste, 1 750 000 € en 2024 avec une durée d'extinction de dette de 0,6 ans. Cela veut dire qu'il n'y a pratiquement pas beaucoup d'investissements mais c'est du renouvellement de réseau.

M. Serge BÉRARD : Le renouvellement au passage, on voit qu'il fait 40 kilomètres en cinq ans ; cela veut dire qu'on fait huit kilomètres par an et qu'on a un réseau de 600 kilomètres. Cela veut dire qu'il faut 80 ans mais comme tu le dis, il y a des équipements qui datent de 100 ans et qui sont encore en bon état ; enfin qui sont fonctionnels.

M. Roger REMILLY : Les équipements mais surtout les canalisations. Alors il faut voir qu'il y a de nouvelles lois puis il y a des nouveaux problèmes qui sont apparus sur des canalisations en plastique et en PVC qui vont obliger le Syndicat à faire des renouvellements de réseau sur des points particuliers qui vont coûter et qu'il va falloir prendre en compte mais donc l'endettement n'est pas très élevé.

M. Serge BÉRARD : C'est autofinancé. Alors, c'est quand même tous les usagers qui payent l'eau ; alors c'est une ressource très rare et en même temps, quand on regarde l'importance qu'elle a dans notre quotidien et le prix qu'on paye au regard d'autres fluides, ça reste raisonnable. C'est pour cela qu'on a du mal à gérer comment dire, l'économie d'eau parce que finalement, elle ne coûte pas si cher que ça.

M. Roger REMILLY : Ce n'est pas si cher mais je pense que dans les années à venir, ça va augmenter, avec la station de traitement.

M. Serge BÉRARD : On peut peut-être en dire un mot, c'est qu'au regard des enjeux PFAS, vous savez qu'il y avait un plan d'action qui avait été conduit, demandé par l'État et engagé par le SIDESOL et puis tous les syndicats donc qui avait conduit à créer cette connexion et là je crois que le projet avance bien sur Rhône-Sud et les traitements qui seront faits vont quasiment éliminer tous les PFAS.

M. Roger REMILLY : Tout à fait mais ça se fait par charbon actif donc il y a du renouvellement de charbon, il y avoir de l'évacuation.

M. Serge BÉRARD : Oui, ça coûte cher.

M. Roger REMILLY : Et des coûts d'investissement et coûts de fonctionnement qui vont être importants.

M. Serge BÉRARD : 5 millions d'investissements je crois, sur le site, mais qui devrait aboutir, ce qui veut dire, je veux en venir au problème du risque bien ressenti et compris de tout le monde, d'avoir trop de PFAS dans notre eau ; assez paradoxalement, l'eau qui vient du nord, il n'y aura quasiment pas de PFAS, venant de Rhône-Sud, quasiment pas et là où il y en a le plus, c'est dans la nappe phréatique et on ne s'explique toujours pas pourquoi. Alors il y en a qui sont à des niveaux inférieurs à ce qu'on avait dans le Rhône mais malgré tout, alors le mélange permettra de la baisser mais on aura toujours des PFAS dans l'eau.

Au passage pour information, pour des raisons qu'on ne s'explique pas, on a eu la visite de cinq députés anglais ; alors anglais, grands bretons je dirais parce qu'il y avait un Écossais, un Irlandais du Nord. Je pense que c'est le travail qu'a fait Jean-Philippe qui a fait que Brignais a été repéré sur cette question-là. On est même passé sur France Inter une fois et en tout cas, ils ont repéré Brignais pour des raisons qu'on ne connaît pas et ils sont venus donc à cinq avec une délégation, les interprètes extrêmement professionnels, pour nous interroger sur ce qu'on avait fait, sur ce qui se passait sur le territoire donc Jean-Philippe leur a fait un excellent exposé. Le matin, ils étaient à la DREAL, le soir ils étaient à Rhône-Sud et le lendemain, ils allaient au Ministère de l'Environnement à Paris pour échanger. Ce qu'on a compris, c'est que les Anglais finalement ne se sentent pas très bien armés sur le plan juridique et ils sont venus voir ce qu'on faisait.

Il faut rappeler quand même que depuis qu'on a eu l'information et grâce à des élus ; alors on a bien sûr contribué mais je mettrai en avant quand même le travail fait par Jérôme MOROGE sur notre secteur, qui a porté un projet d'abord de diagnostic avec toutes les études, toutes les évaluations qui ont été faites, qui a poussé vraiment à la roue sur ce sujet-là, qui a encouragé, qui nous a embarqués dans son aventure juridique, si je puis dire puisque vous le savez, il y a une procédure qui vise à évaluer qui est responsable, de telle manière que le responsable à terme soit le payeur et puis par ailleurs, on l'a évoqué, puisqu'on a passé une délibération sur ce sujet il n'y a pas très longtemps, il y a une étude d'imprégnation qui est en cours donc il voulait avoir un point de vue, comprendre tout ça et en particulier à Brignais, ce qu'il souhaitait, c'était comprendre comment nos concitoyens réagissaient à ça donc on leur a dit ce qu'on essayait de faire nous pour à la fois informer puis aussi rassurer quant aux actions qui sont conduites sur ce sujet-là. Voilà, est-ce qu'on arrive au bout ? Roger, tu avais terminé ?

M. Roger REMILLY : Oui.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions à M. REMILLY ? Alors au passage, j'ai quand même beaucoup d'indiscrétion de gens qui travaillent autour du SIDESOL, je ne citerai pas de noms, qui me disent que tu fais un travail remarquable, que ta présence est très appréciée, que tu es toujours sur tous les spots dès qu'il y a un chantier et vraiment, ta disponibilité finalement, valorise le travail de ce Conseil municipal et on t'en remercie Roger.

M. Roger REMILLY : Cela vient de ma vie professionnelle puisque j'y ai travaillé.

M. Serge BÉRARD : Oui mais tu n'es pas obligé de faire tout ça et tu vas bien au-delà de la mission d'un vice-président.

M. Roger REMILLY : C'est avec plaisir.

M. Serge BÉRARD : Et je peux te dire que même les entreprises apprécient parce qu'ils savent que le SIDESOL est présent, ça les rassure, c'est une excellente chose. Merci Roger. Mme GUINET voulait intervenir.

Mme Sylvie GUINET : Oui, merci de me donner la parole. Ça va être très court, je voulais intervenir brièvement puisque j'ai été interrogée sur la plantation d'un olivier en hommage à Ilan HALIMI. Je tiens à dire ici que sa mémoire mérite le respect mais c'est vrai que les gens se sont interrogés sur le moment choisi pour cet hommage ; un moment qui paraissait un peu tardif par rapport à la journée de mémoire nationale. Je ne vous citerai pas toutes les discriminations qui existent dans ce pays, que ça soit le racisme, la xénophobie... et il était un peu légitime de s'interroger sur la manière dont sont priorisés le choix, sur les causes qui sont à honorer. Voilà, merci.

M. Serge BÉRARD : En fait, c'est vrai que la décision, on l'avait évoquée, on en avait parlé en Conseil d'adjoints il y a pas mal de temps et puis c'est des circonstances un peu matérielles. Il y a des communes qui l'ont fait ; enfin il n'y avait pas de journée particulière, c'est chaque commune, d'ailleurs il n'y a pas tant de communes que ça qui ont porté cette commémoration, enfin qui ont agi en ce sens-là. Je rappelle que c'est le CRIF qui avait fait une demande qui était relayée par l'AMF, et les communes qui étaient sensibles à ces sujets ont, au fil du temps, et je pense qu'il y en a encore qui le feront d'ailleurs, de planter un olivier donc nous, on l'a fait pour des raisons pratiques à ce moment-là, on savait qu'on allait le faire. On a considéré aussi que le faire le jour où il y avait la commémoration du 11 novembre, après, ça permettait aussi à plus peut-être de gens d'être présents et effectivement, on a eu un moment très simple, court mais très, chaleureux et très respectueux de la cause, qui m'a permis de prendre la parole sur ce sujet-là.

C'est vrai qu'on est tous je pense, dans ce Conseil municipal, sensibilisé sur ces questions, le souci de faire en sorte que dans ce pays, chacun soit respecté quel que soit son origine, sa couleur de peau... donc ça nous a paru important de faire ce moment-là.

J'en profite pour dire qu'on a eu après une commémoration du 11 novembre qui était très forte, avec beaucoup de présence et qui nous encourage à renforcer notre action, enfin on prend très à cœur ce moment-là et je pense que les Brignairots le ressentent donc d'une manière générale, la commune de Brignais, en tout cas son Conseil municipal, souhaite s'associer à des événements qui peuvent dépasser la commune. Je parlais de Boualem SANSALE tout à l'heure et c'est parce que dans chaque commune des Français, des gens comme nous, simples mais concernés, impliqués dans les valeurs de la République, porteront ces actions que ça fera tache d'huile et que toute la France, je pense, se redressera par rapport à ces questions aujourd'hui très inquiétantes.

Alors puisqu'on évoque ce sujet-là, j'en profite pour dire qu'on a eu un week-end extrêmement chargé sur lequel on peut dire deux mots quand même ; notamment, on a eu le Festival de la Bulle d'or, si tu veux en dire deux mots, Anne-Claire ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, ça va être très rapide en fait donc qui s'est tenu samedi et dimanche. On a à peu près le même chiffre de fréquentation que l'année dernière, environ 4 000 visiteurs et puis les gens étaient globalement très satisfaits, on peut le dire mais bien sûr, on attend leur rapport qualitatif et quantitatif avec impatience.

M. Serge BÉRARD : Merci Anne-Claire. On a eu également un week-end très italien puisqu'on a eu la visite du nouveau Maire de Ponsacco donc il a été élu il y a un an. Vous vous rappelez qu'on avait quelques inquiétudes, il y a eu un changement politique à Ponsacco, ça faisait 80 ans que c'était la même ligne politique qui était suivie ; un changement politique avec parfois des craintes qu'on pouvait avoir quant à la pérennité de la relation et l'impact. On sait qu'il y a des communes, lorsqu'il y a eu des changements politiques comme ça en Italie, qui ont perdu complètement les liens avec leur jumelage donc on avait cette inquiétude. On avait réagi très vite pour dire qu'on souhaitait connaître les nouveaux élus et deux adjoints étaient venus l'an dernier et là on a eu la visite du Maire avec sa compagne et un adjoint et puis un représentant de leur police municipale qui ont passé trois jours. Je remercie Lionel, Christophe qui malheureusement, n'étant pas là ce week-end, s'est substitué à lui et qui les a accompagné pendant trois jours. Ce qu'on peut dire peut-être mais je te laisserai compléter, c'est qu'on est plutôt optimiste aujourd'hui sur la relation du jumelage du fait de la position du Maire en tout cas.

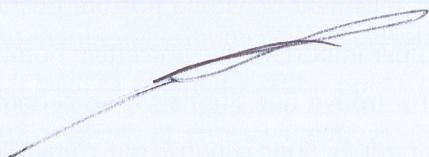
M. Lionel CATRAIN : Oui, je crois que le Maire de Ponsacco a eu plutôt une posture très très pratico-pratique. Il n'est pas tellement dans une posture politique pour le coup et pour lui, le jumelage avec Brignais, lui paraît super important. Il a un certain nombre de sujets d'équipements, de politique locale qui le préoccupe et il trouve que Brignais a un certain nombre de réalisations qui peuvent être une source d'inspiration pour lui donc je pense que c'était de ce point de vue-là extrêmement important. Je pense qu'on a pu lui montrer que les efforts qu'on avait fait sur les équipements de la police municipale, ils pouvaient en faire aussi un exemple chez eux mais tous les équipements d'une manière générale, que ça soit le skate-park, que ça soit le projet d'extension du Bri'Sport, que ce soit le préau sportif au nord, ont été pour lui des exemples à suivre. Je disais en faisant le bilan qu'en fait il prenait des photos de chaque équipement mais très en détail et il envoyait ça à ces services techniques à Ponsacco en leur demandant de voir comment ils pourraient faire à peu près la même chose. Il essaye de voir de manière très très concrète comment il peut s'en inspirer donc je trouvais que ce n'était plutôt pas inintéressant.

Mme Agnès BÉRAL : Et comment on traque les ragondins.

M. Lionel CATRAIN : Et comment on tue les ragondins puisqu'eux les tuent pour l'instant au fusil donc on leur a expliqué que nous, on le faisait à l'arbalète et que c'était beaucoup moins bruyant. À l'arc ? C'est à l'arc alors et que c'est beaucoup moins bruyant parce qu'en général, on les tue au petit matin et à 5 h 00 du matin, c'est vrai que les coups de feu, les habitants se plaignent alors que l'arc ne fait pas de bruit.

M. Serge BÉRARD : Et puisqu'on parle italien, on a eu aussi un week-end, c'était l'anniversaire, les 30 ans de l'AFI, je l'évoque parce que d'abord c'était une belle réussite, ils ont fait une expo et puis on a eu le repas, il y avait beaucoup de monde pour le repas avec une très belle fête et j'en profite pour saluer Theresa qui fut adjointe dans ce Conseil municipal, qui s'investit énormément pour cette association depuis des années et comme vous le savez, Gino son mari, qui était président aussi, alors de l'AFI est décédé il y a quelques semaines donc c'était un moment ; enfin je pense qu'il est important qu'on lui rende hommage aujourd'hui. Elle était présente, elle a pris sur elle et ça a permis à l'anniversaire de bien se passer ; on a une pensée pour Gino. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose qu'on termine ce Conseil municipal. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 48

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 3 décembre 2025  
Roger REMILLY (Secrétaire du Conseil municipal du 12 novembre 2025)	Le 3 décembre 2025 
Mise en ligne le : 10 décembre 2025	